



**HAL**  
open science

# Formes et rythmes de la romanisation dans l'ouest de la Gaule Belgique

Blaise Pichon

► **To cite this version:**

Blaise Pichon. Formes et rythmes de la romanisation dans l'ouest de la Gaule Belgique. *Pallas. Revue d'études antiques*, 2009, 80, pp.317-350. halshs-00669435

**HAL Id: halshs-00669435**

**<https://shs.hal.science/halshs-00669435>**

Submitted on 13 Feb 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Informations sur le(s) auteur(s)*

Prénom et NOM de l'auteur	Blaise PICHON
Laboratoire	 <a href="#">Centre d'Histoire « Espaces et Cultures »</a>
Affiliation CHEC	Clermont Université, Université Blaise Pascal, EA 1001, Centre d'Histoire « Espaces et Cultures », CHEC, BP 10448, F-63000 Clermont-Ferrand
Discipline	Sciences de l'Homme et Société / Histoire, Archéologie

*Informations sur le dépôt*

Titre	Formes et rythmes de la romanisation dans l'ouest de la Gaule Belgique
Texte présenté à l'occasion de	Colloque de la SOPHAU, Universités de Lyon, mai 2009
le	Mai 2009
Publié sous la direction de	Bernadette CABOURET, Jean-Pierre GUILHEMBET et Yves ROMAN (dir.)
Publié dans	<i>Pallas</i>
Lieu, éditeur, volume, n°, date, pagination	Toulouse, Université du Mirail, 80, 2009, p. 317-350
Résumé en français	L'ouest de la Gaule Belgique, intégré au territoire romain par César, connaît une romanisation en profondeur au cours du Haut Empire. La modestie des sources permettant d'appréhender les statuts civiques des cités et des individus conduit à privilégier l'analyse de l' <i>urbanitas</i> des populations de la région, dépourvue avant la Conquête de villes et de bâtiments publics, quelques édifices culturels mis à part. Le développement urbain est important, y compris hors des chefs-lieux, tandis que le mode d'exploitation des campagnes se transforme à partir du milieu du Ier s. apr. J.-C. Dans le domaine culturel, la romanisation des sanctuaires est rapide. La romanisation est d'abord perceptible dans les chefs-lieux et quelques sites majeurs du territoire civique, puis dans la plupart des agglomérations secondaires et dans les campagnes.
Mots-clés	Antiquité - romanisation – urbanisation – Gaule Belgique – sanctuaires – <i>urbanitas</i>

A suivre César, les Gaulois belges se caractérisent jusqu'à la Conquête par un manque d'*humanitas*, lié à leur éloignement de la *Provincia*<sup>1</sup>. Or les cités de Belgique, notamment les plus occidentales qui sont l'objet de la présente étude, apparaissent romanisées en profondeur à la fin du Haut Empire. Comme l'a souligné Hervé Inglebert<sup>2</sup>, le phénomène de romanisation, défini comme une adhésion aux valeurs romaines, dont l'aboutissement est l'accession à la citoyenneté romaine, présuppose l'intégration des territoires concernés dans l'*imperium romanum*. Je ne considérerai pas ici la romanisation « objective » (présence d'objets, de techniques romains), comme la nomme H. Inglebert ; j'insisterai sur quelques aspects saillants de cette progressive adhésion à la romanité des populations de l'ouest de la Gaule Belgique. Le débat historiographique sur le concept de romanisation est ancien, et a été bien exposé ailleurs<sup>3</sup>. Être romain, c'est faire preuve d'*humanitas* et d'*urbanitas*, c'est-à-dire être civilisé aux yeux des Romains. L'*urbanitas* implique notamment la vie en cité, l'existence de villes « à la romaine », la pratique de cultes conformes aux conceptions religieuses romaines, un cadre de vie conforme à l'art de vivre romain. Mais cela n'implique pas un placage mécanique des « canons » romains dans les provinces : la pratique culturelle romaine, par exemple, peut revêtir de multiples formes, pourvu que ses règles fondamentales soient respectées.

Je prendrai en considération un ensemble de sept cités, qui s'étend de la mer du Nord à la vallée de l'Oise et des confins de la Normandie à ceux de la Champagne. Avant la Conquête, les territoires des futures cités des Morins, des Atrébates, des Ambiens, des Viromanduels, des Bellovaques, et probablement celui de la cité des Sulbanectes font partie du *Belgium*, tandis que le territoire de la future cité des Suessions appartient à un autre ensemble dont font partie les Rèmes. Peu d'informations sont disponibles à propos de l'organisation politique des peuples qui occupent la région à la veille de la guerre des Gaules. César fournit, dans le *Bellum Gallicum*, quelques informations, mais il est établi qu'il a transposé les réalités gauloises en des termes compréhensibles par ses lecteurs romains, ce qui complique l'analyse. Il emploie le terme de *civitas* à propos de la plupart des peuples de la région<sup>4</sup> (les Morins, les Atrébates, les Ambiens, les Bellovaques et les Suessions), mais les réalités institutionnelles recouvertes par ce terme nous échappent. César emploie aussi le terme de *pagus* à propos des Morins ; il s'agit d'un échelon inférieur à celui du peuple. Louis-Pol Delestrée<sup>5</sup> propose d'y voir des communautés locales autonomes, agrégées au sein d'un « peuple-Etat ». César mentionne des rois et des magistrats qui se trouvent à la tête de certains peuples. Chez les Suessions, le pouvoir est partagé entre deux personnages au moment de la guerre des Gaules<sup>6</sup> : un *magistratus* et un chef militaire disposant d'un *imperium*. Strabon confirme cette dualité du pouvoir en temps de guerre<sup>7</sup>, qui paraît avoir été fréquente en Gaule<sup>8</sup>. La mention de Galba, roi<sup>9</sup> des Suessions<sup>10</sup> durant la guerre des Gaules, complique les choses, même s'il est possible que le roi corresponde au chef militaire mentionné par César un peu plus tôt : c'est à Galba, nous dit César, que les Suessions remettent la direction des opérations militaires. César crée encore des rois pendant la guerre des Gaules, tel Commios, fait roi des Atrébates en 55 av. J.-C.<sup>11</sup>. Des associations inégales de peuples sont attestées avant la Conquête : les Rèmes sont soumis aux Suessions<sup>12</sup>. Lors de la conquête, César soumet également les Morins vaincus à l'autorité de Commios, roi des Atrébates<sup>13</sup>. Ces systèmes institutionnels

<sup>1</sup> CESAR, *Bellum Gallicum*, I, 1, 3.

<sup>2</sup> Inglebert, 2005, p. 436-437.

<sup>3</sup> Pour une analyse plus approfondie de ces questions : Inglebert, 2005, et Pichon, 2005 pour les aspects spécifiques à la région étudiée.

<sup>4</sup> Fichtl, 2004, p. 10 ; 165-166.

<sup>5</sup> Delestrée, 1996, p. 106.

<sup>6</sup> CESAR, *Bellum Gallicum*, II, 3, 5.

<sup>7</sup> STRABON, *Géographie*, IV, 3.

<sup>8</sup> La guerre des Gaules paraît être l'occasion d'exercer des commandements exceptionnels, loin des « normes » de l'exercice du pouvoir dans les communautés gauloises.

<sup>9</sup> Sur la question de la royauté, voir la récente mise au point de Lamoine, 2009.

<sup>10</sup> CESAR, *Bellum Gallicum*, II, 4, 8.

<sup>11</sup> CESAR, *Bellum Gallicum*, IV, 21, 7.

<sup>12</sup> CESAR, *Bellum Gallicum*, II, 3, 5.

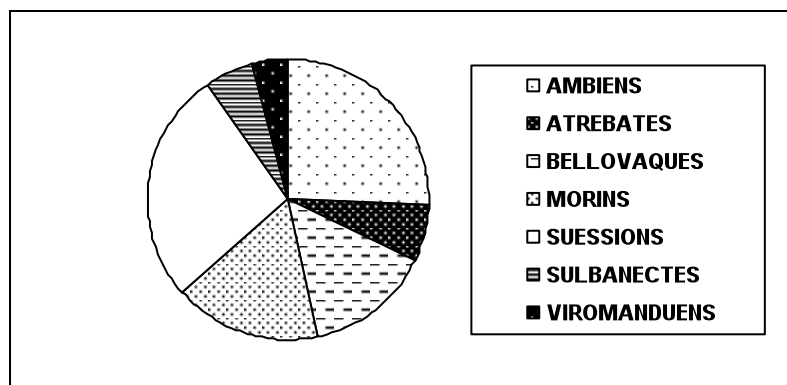
<sup>13</sup> CESAR, *Bellum Gallicum*, VII, 76, 1.

et ces magistratures ne correspondent pas à la cité telle qu'elle est conçue dans le monde romain ; l'évergétisme paraît lui aussi absent de ces sociétés.

Contrairement à la Gaule centrale et méridionale, l'ouest de la Gaule Belgique ne comporte encore aucune ville au moment de la Conquête. Il existe des habitats groupés, mais leur durée d'occupation n'excède pas une génération et leurs activités étant majoritairement agricoles, on ne peut les considérer comme des villes. Seul le site de Villeneuve-Saint-Germain, chez les Suessions, présente un caractère proto-urbain, du fait de son plan régulier, disposé autour de deux grands fossés perpendiculaires, dont Pascal Ruby<sup>14</sup> a montré qu'ils servaient au drainage du site, installé dans un méandre de l'Aisne ; ils ne constituaient donc pas des *saepta*, comme l'avait proposé Christian Peyre<sup>15</sup>.

Dans le domaine cultuel, les pratiques mises en évidence lors des fouilles récentes de sanctuaires antérieurs à la Conquête ne correspondent pas aux pratiques cultuelles de type romain<sup>16</sup>. Aucun édifice public n'a été mis en évidence dans la région, hormis quelques édifices cultuels<sup>17</sup>.

Les sources disponibles pour analyser la romanisation des cités de l'ouest de la Gaule Belgique au Haut Empire sont variées, mais inégalement réparties. Les sources littéraires sont peu abondantes, et concernent surtout la période de la Conquête ; pour notre propos, seul un passage de Pline énumérant les cités de Belgique<sup>18</sup> et la liste de Ptolémée peuvent s'avérer utiles<sup>19</sup>. Le *corpus* épigraphique est à peine plus riche, comportant 191 inscriptions, inégalement réparties entre les cités : les cités des Suessions et des Ambiens regroupent à elles seules près de la moitié de la documentation épigraphique. Seules 12 de ces inscriptions sont en rapport avec la vie civique et les élites locales, le *corpus* comptant 23 inscriptions liées aux cultes<sup>20</sup> et 48 inscriptions funéraires.



Répartition du *corpus* épigraphique par cité

Les sources archéologiques sont en revanche très abondantes et de qualité. En ce qui concerne les chefs-lieux de cité, Amiens et Arras ont bénéficié de nombreuses opérations archéologiques depuis 30 ans ; de nombreuses agglomérations secondaires, des sanctuaires et des établissements ruraux ont également été concernés par des opérations archéologiques durant la même période. De manière générale, la documentation concernant la cité des Ambiens est la plus abondante, du fait de programmes de prospections archéologiques beaucoup plus développés depuis une trentaine d'années.

Cette répartition déséquilibrée des sources contraint à privilégier les éléments relatifs à l'*urbanitas* mis en évidence par la documentation archéologique, l'analyse des statuts civiques ou de l'onomastique étant limitée par l'insuffisance des sources.

<sup>14</sup> Informations recueillies lors de la Journée archéologique de Picardie organisée à Breteuil (Oise) le 24 novembre 2007.

<sup>15</sup> Peyre, 2000.

<sup>16</sup> Sur cette question, voir Brunaux et Malagoli, 2003.

<sup>17</sup> Notamment à Gournay-sur-Aronde : Brunaux, Méniel, Poplin, 1985.

<sup>18</sup> PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, IV, 17.

<sup>19</sup> PTOLEMÉE, *Géographie*, II, 9.

<sup>20</sup> Dont 9 proviennent de l'extérieur de la région considérée, ce qui ne permet pas de les prendre en compte dans l'analyse des pratiques cultuelles dans l'ouest de la Gaule Belgique.

# 1. D'Auguste à Claude : mise en place des cadres romains et premiers succès de la romanisation

## a. Les mesures imposées par Rome

César, accaparé par la guerre civile et par les affaires romaines, n'avait pas eu l'occasion de réorganiser les Gaules. C'est Auguste, après la période des guerres civiles, qui décide, avec l'appui d'Agrippa, de la nouvelle organisation de la Gaule Belgique, vraisemblablement lors de son voyage de 27 av. J.-C.<sup>21</sup>, en créant les cités<sup>22</sup>. Nous connaissons grâce à Pline l'Ancien<sup>23</sup> la liste des peuples occupant l'ouest de la Gaule Belgique ; cependant, cette liste, attribuable au début de l'Empire, et peut-être à l'époque d'Auguste, pose un certain nombre de problèmes. Si Pline cite les Morins, les Ambiens, les Bellovaques, les Atrébates, les Viromanduels et les Suessions, il y ajoute les *Oromansaci*, voisins des Morins, les *Britanni*, les *Catuslugi*, les *Sueconi* et les *Ulmaneti* ; ces derniers ont été rapprochés des Sulbanectes, absents de la liste, tandis que les *Sueconi* ont été interprétés comme une réitération fautive des *Suessioni*. Dans un premier temps, les historiens ont estimé que la liste de Pline était peu fiable, mais la découverte de deux inscriptions à Eu « Bois l'Abbé », sur le site d'une agglomération de la cité des Ambiens, mentionnant un *pagus Catuslougi*<sup>24</sup> a entraîné un réexamen de la question. Le *pagus Catuslougi* a été rapproché du peuple des *Catuslugi*, et l'on peut aujourd'hui envisager que de petits peuples (clients de peuples plus puissants ?) aient occupé le territoire voisin de ceux des Morins et des Ambiens, sur le rivage de la Manche, et aient été intégrés aux nouvelles cités. Parmi les communautés mentionnées, seules les cités des Suessions et des Sulbanectes sont qualifiées par Pline du titre de « libre », qui correspond, en termes de dignité, à un statut pérégrin, supérieur à celui de cité stipendiaire (ce que sont apparemment les cités des Morins, des Atrébates, des Ambiens, des Bellovaques et des Viromanduels). Nous n'avons par ailleurs aucun élément qui permette d'envisager un changement de statut d'une ou plusieurs de ces cités sous le règne d'Auguste, ni dans les sources littéraires, ni dans le corpus épigraphique, largement postérieur. Or, le statut juridique des communautés civiques est un élément primordial pour analyser le degré d'intégration à l'Empire romain. Certes, la mise en place d'un nouveau régime par Auguste, puis Tibère, réduit considérablement en fait les pouvoirs politiques, au sens strict, des citoyens romains, mais la citoyenneté romaine est la sanction juridique de cette intégration à l'Empire. L'étape transitoire, constituée par l'accès collectif au droit latin, est très mal datée. Il semble – mais les lacunes documentaires incitent à la prudence – que les cités de l'ouest de la Gaule Belgique n'ont pas obtenu le droit latin avant Claude ; A. Chastagnol et P. Le Roux proposent avec vraisemblance que les cités des Trois Gaules ont obtenu le statut latin entre le règne de Claude et ceux des Flaviens<sup>25</sup>. La création des chefs-lieux de cité est également imposée par Rome, lors de la mise en place des cités. C'est là que se trouve le siège institutionnel de la cité, et les membres des élites locales doivent probablement<sup>26</sup> y posséder une résidence. Il est probable que les emplacements des chefs-lieux de cité aient été choisis simultanément, mais cela n'implique pas que leur mise en place effective soit contemporaine. Senlis et Soissons, qui paraissent avoir été implantées à l'écart du tracé primitif de la voie du Léman à l'Océan, sont sans doute postérieures à sa réalisation.

<sup>21</sup> TITE-LIVE, *Periochae*, CXXXIV ; DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LIV, 12, 5.

<sup>22</sup> A propos des cités romaines, et de leur rapport aux cadres protohistoriques : Tarpin, 2006.

<sup>23</sup> PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, IV, 17.

<sup>24</sup> *AE* 1978, 501 = *AE* 1982, 716 et l'inscription éditée dans Mantel, Dubois et Devillers, 2006.

<sup>25</sup> Chastagnol 1995 ; Le Roux, 1998, p. 247-248, 264-265.

<sup>26</sup> On n'a pas de preuve de cette obligation de résidence des décurions pour les Gaules : Lafon, 2006, p. 75.

<b>Chef-lieu</b>	<b>Plus anciens témoins archéologiques significatifs postérieurs à la conquête</b>	<b>Qualité des données archéologiques</b>
Metz	Avant la Conquête	Bonne
Reims	Avant la Conquête	Bonne
Trèves	20/15 av. J.-C.	Bonne
Amiens	20/12 av. J.-C.	Bonne
Arras	20/10 av. J.-C.	Bonne
Bavay	10/1 av. J.-C.	Médiocre
Beauvais	10/1 av. J.-C.	Médiocre
Soissons	10/1 av. J.-C.	Bonne
Tongres	10/1 av. J.-C.	Bonne
Saint-Quentin	10/20 apr. J.-C.	Médiocre
Thérouanne	15/20 apr. J.-C.	Médiocre
Senlis	Tibère/Claude	Médiocre
Cassel	1 <sup>e</sup> moitié du I <sup>er</sup> s.	Médiocre
Toul	1 <sup>e</sup> moitié du I <sup>er</sup> s.	Médiocre

Après la Conquête, les infrastructures militaires subsistent : le fortin césarien fouillé à Saint-Laurent-Blangy, près d'Arras est édifié entre 50 et 40 av. J.-C. et fonctionne jusqu'au début du règne de Tibère<sup>27</sup>. Le site de La Chaussée-Tirancourt paraît avoir une chronologie comparable. Dans la cité des Suessions, le camp d'Arlaines<sup>28</sup> est plus tardif : mis en place sous Tibère, il subsiste jusqu'aux Flaviens. Les sources littéraires nous ont transmis la mémoire de plusieurs soulèvements qui secouent la Gaule du Nord jusqu'au règne d'Auguste, et qui ont amplement justifié le maintien d'une surveillance militaire. Le camp de la *Classis Britannica* de Boulogne-sur-Mer<sup>29</sup> ne doit pas être considéré sur le même plan que les camps légionnaires ou auxiliaires cités *supra* : son rôle est plutôt tourné vers l'extérieur (surveillance de la Manche, puis trafic avec la Bretagne à partir du règne de Claude). Il ne fait pas de doute que l'armée a joué un rôle important dans les débuts de la romanisation, notamment par le biais des auxiliaires<sup>30</sup>.

La mise en place du réseau routier principal est aussi imposée par le pouvoir romain. Même si, par endroits, le tracé de ces axes a pu reprendre plus ou moins le tracé d'axes antérieurs à la Conquête, leur raison d'être n'est plus la même. Ce réseau a d'abord une vocation militaire, même s'il assume concurremment d'autres fonctions. Pierre Leman a mis en évidence dans sa thèse<sup>31</sup> le double itinéraire de la voie du Léman à l'Océan, fonctionnant vraisemblablement dès le règne d'Auguste<sup>32</sup>. La branche occidentale de cet itinéraire joignait Lyon, Meaux, Senlis, Amiens et Boulogne-sur-Mer ; la branche orientale reliait Reims, Saint-Quentin, Arras et le littoral de la Manche. La grande voie stratégique Amiens – Bavay – Cologne est sans doute aussi datable du règne d'Auguste<sup>33</sup>.

Aucune trace de cadastration n'a pour l'instant été mise en évidence dans les cités de l'ouest de la Gaule Belgique.

### ***b. Un premier essor de l'urbanisation dans les chefs-lieux de cité***

L'urbanisation concerne d'abord les nouveaux chefs-lieux de cité, dont le premier état ne peut pas vraiment être qualifié d'urbain. Seules Amiens et Arras<sup>34</sup> sont relativement bien connues dans leur phase augustéenne et tibérienne.

<sup>27</sup> Jacques et Prilaux, 2003.

<sup>28</sup> Pichon, 2002, p. 364-367.

<sup>29</sup> Delmaire, 1993, p. 212.

<sup>30</sup> Sur ces questions : Pichon 2006.

<sup>31</sup> Leman, 1972.

<sup>32</sup> Les fouilles menées sur la branche occidentale de cette voie dans sa traversée d'Amiens ont permis de proposer une date de réalisation entre 19 et 15 av. J.-C. : Pichon, 2009. La branche orientale est antérieure à la création de Soissons, qui intervient au plus tard vers 10 av. J.-C.

<sup>33</sup> Didier Bayard a réalisé une coupe de cette voie à Pontruet en 1984 : Pichon, 2002, p. 356.

<sup>34</sup> Je ne développerai pas ici l'exemple d'Arras : voir Jacques, 2007.



Plan 1 : Amiens au Haut Empire.

A Amiens (plan 1), les occupations les plus anciennes ont été mises en évidence au square Jules-Bocquet et rue de Noyon<sup>35</sup>. Au square Jules-Bocquet, les fouilles menées à partir de 1973 ont concerné une zone dont l'occupation est bien structurée dès la période augusto-tibérienne. La phase initiale, augustéenne, correspond à une zone de dépotoirs, probablement en périphérie d'une occupation plus structurée. La fouille de plusieurs ensembles clos permet de placer le début de l'occupation du secteur vers 20/12 av. J.-C. C'est seulement après 10 av. J.-C. qu'un habitat se met en place sur le site, associé à une voirie régulière témoignant d'une première organisation rationalisée de l'espace (qui ne correspond pas au quadrillage du Haut Empire). Seuls deux axes appartenant à un quadrillage en pieds de Drusus<sup>36</sup> ont pu être observés archéologiquement : le *cardo* 3 et un autre axe situé à 35m à l'ouest du futur *cardo* 5 sur le site du square Jules-Bocquet. Le module théorique de ces *insulae* précoces serait, si l'on suit l'hypothèse formulée par J.-L. Massy et D. Bayard en 1983, de 320 pieds de Drusus du nord au sud et de 385 pieds de Drusus d'est en ouest, avec une orientation identique à celle du quadrillage postérieur. Cependant, faute d'éléments archéologiques suffisamment probants, il faut aujourd'hui considérer ce quadrillage primitif comme hypothétique. Ces occupations précoces sont liées à la voie du Léman à l'Océan, dont elles sont peu éloignées. Il n'est pas évident de déterminer dans quelle mesure *Samarobriva* correspond dès le début du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. à une agglomération civile. Une présence civile paraît indéniable, mais l'occupation primitive du square Jules-Bocquet pourrait correspondre, si l'on suit l'hypothèse formulée par D. Bayard, à un poste de surveillance militaire de la voie d'Agrippa à proximité du franchissement de l'Avre et de la Somme. Les dépotoirs augustéens assez importants (rue de Noyon, rue Gauthier-de-Rumilly) suggèrent la présence d'une population déjà relativement nombreuse lors de cette phase précoce, mais les habitats

<sup>35</sup> Pichon, 2009.

<sup>36</sup> Le pied de Drusus (*pes drusianus*) est une unité de mesure qui représente 0,332 m. Pour le quadrillage principal, on a utilisé le pied *monetalis* (0,296 m).

de la période augustéenne demeurent très mal connus. A Arras, la première phase d'occupation semble également revêtir un aspect essentiellement militaire<sup>37</sup>.

A Amiens, le plan d'ensemble est en place dès la période tibérienne : une fouille préventive réalisée en périphérie sud du quadrillage viaire<sup>38</sup> a permis de constater que les axes sont déjà matérialisés dans la première moitié du I<sup>er</sup> s. Sur le site du palais des sports, en périphérie de la ville du Haut Empire, Eric Binet<sup>39</sup> a montré que le parcellaire était mis en place dès cette phase, et qu'il avait subi peu de modifications durant tout le Haut Empire<sup>40</sup>. A Arras, c'est seulement sous le règne de Claude qu'un réseau viaire régulier a été archéologiquement observé. A Soissons<sup>41</sup>, Beauvais<sup>42</sup> et Saint-Quentin<sup>43</sup>, la mise en place de la trame viaire ne paraît pas être antérieure au règne de Claude<sup>44</sup>. A Senlis<sup>45</sup> et Théroouanne<sup>46</sup>, les informations relatives à la trame viaire sont trop lacunaires pour proposer un plan.

Les premières constructions publiques attestées par l'archéologie sont mises en place durant le règne de Claude à Senlis. Il s'agit d'un amphithéâtre et d'une base de statue en bronze. L'amphithéâtre de Senlis est daté par J.-P. Adam du règne de Claude<sup>47</sup>, et comportait dès l'origine une capacité de 4000 à 5000 spectateurs ; aucune inscription liée à sa construction n'a malheureusement été mise au jour, mais il est fort probable que l'édification de cet édifice de spectacle résulte d'un acte d'évergétisme. La base de statue en bronze, dédiée à Claude, comporte une inscription<sup>48</sup> permettant de la dater de 48/49. Cette inscription atteste la vitalité de la vie civique dans la cité des Sulbanectes dès la fin de la première moitié du I<sup>er</sup> s.

Les habitats de la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et de la première moitié du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. sont presque toujours édifiés en matériaux légers, mais comportent parfois déjà des enduits peints à motifs figurés<sup>49</sup>, comme la *domus* du lycée Gérard-de-Nerval à Soissons, construite en pierre. Ils s'intègrent dans des parcellaires orientés en fonction des axes viaires, et respectent les zones *non aedificandi* de part et d'autre des rues.

### c. La mise en place d'autres habitats groupés pérennes

Entre le milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et le milieu du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C., des agglomérations secondaires<sup>50</sup> naissent et se développent dans l'ouest de la Gaule Belgique (carte 2). C'est un phénomène nouveau, dans la mesure où la période précédant la Conquête se caractérisait par un habitat dispersé, à l'exception de quelques *oppida*. Un peu moins de la moitié des agglomérations attestées au II<sup>e</sup> s., moment d'apogée de ces habitats groupés, existe déjà au milieu du I<sup>er</sup> s. Dans la plupart des cas, ces agglomérations sont des

<sup>37</sup> Pichon, 2006 ; Jacques, 2007.

<sup>38</sup> 11-15 rue Debray : Pichon, 2009.

<sup>39</sup> Binet, 2007.

<sup>40</sup> Une observation similaire a été réalisée sur le chantier du multiplexe Gaumont, à l'autre extrémité de la ville : Binet, 2007.

<sup>41</sup> Pichon, 2002, p. 422-461.

<sup>42</sup> Woimant, 1995, p. 127-161.

<sup>43</sup> Collart, 2002.

<sup>44</sup> Cependant, il convient d'être prudent dans la datation, comme le montre le cas d'Amiens.

<sup>45</sup> Woimant, 1995, p. 439-454.

<sup>46</sup> Delmaire, 1993, p. 83-98.

<sup>47</sup> Matherat, 2005.

<sup>48</sup> *AE* 1960, 149 = *ILBS* 2 : *Ti(berio) Claudio | Caesari | Aug(usto) Germanic(o) | pontif(ici) max(imo) | trib(unicia) pot(estate) VIII co(n)s(uli) IIII | imp(eratori) XVI p(atri) p(atriciae) censori | Ciuitas Sulbanectium | publice.*

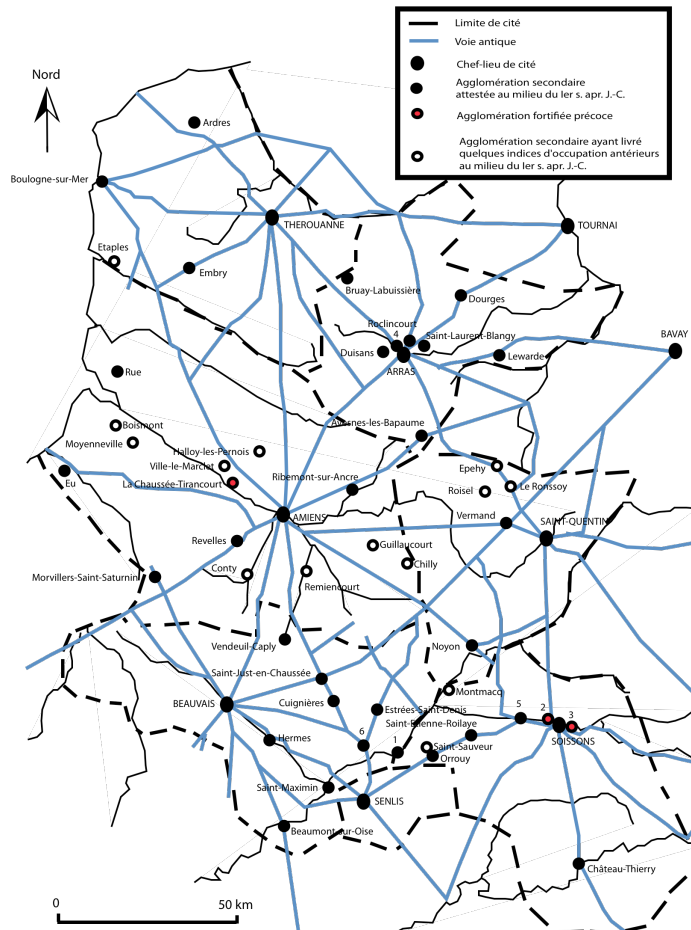
<sup>49</sup> Arras, « voie Notre-Dame de Lorette » : Jacques et Jelski, 1984 ; Soissons « lycée Gérard de Nerval » : Pichon, 2002, p. 433.

<sup>50</sup> Le niveau hiérarchique intermédiaire entre le chef-lieu de cité, qui est toujours une ville, et l'établissement rural isolé a fait couler beaucoup d'encre depuis une vingtaine d'années : voir notamment Petit et Mangin, 1995 ; Mangin, Jacques et Maillardet, 1986. Le problème posé est double, puisqu'il concerne à la fois le caractère urbain ou non de ces agglomérations et la (ou les) dénomination(s) qu'il convient de donner à ces entités. Le terme *vicus* ne peut pas être utilisé : il correspond à une entité définie juridiquement, et en aucun cas à l'ensemble des agglomérations de rang inférieur aux chefs-lieux : Tarpin, 2002. Dans les années 1980, historiens et archéologues ont proposé d'utiliser l'expression « agglomération secondaire » pour toutes les agglomérations comportant au moins deux unités foncières construites agglomérées, à l'exception des chefs-lieux de cité. Cette expression recouvre des réalités très contrastées, depuis le simple relais routier jusqu'à l'agglomération d'une centaine d'hectares. Ce contraste n'est pas seulement quantitatif : les fonctions de ces « agglomérations secondaires » peuvent aussi être fort dissemblables. Forts de ce constat, certains historiens rejettent l'emploi du terme « agglomération secondaire », car il leur semble regrouper des éléments trop hétérogènes, qu'il n'y a pas grand sens à rassembler. Cependant, aucun autre concept plus satisfaisant n'a jusqu'ici été proposé. L'expression *small town* de nos collègues anglo-saxons présuppose l'absence d'un plan orthonormé, mais pas nécessairement un développement spatial réduit : Burnham et Wachter, 1990. Or l'agglomération bellovaque de Vendeuil-Caply occupe au Haut Empire environ 150 ha, soit presque le triple de la surface du chef-lieu de cité, et présente un plan orthonormé, et ce n'est qu'un cas parmi d'autres : Collectif, 1993.



créations *ex nihilo*. Si on laisse de côté l'agglomération qui se développe autour du fortin militaire de Saint-Laurent-Blangy, et les habitats groupés implantés sur un site d'*oppidum*<sup>51</sup>, les agglomérations implantées sur des sites laténiens se développent autour d'un sanctuaire, qui supprime un complexe cultuel antérieur à la Conquête.

Une seule agglomération présente déjà une physionomie résolument urbaine sous le règne de Claude : Beaumont-sur-Oise, dans la cité des Bellovaques<sup>52</sup>, située sur la voie reliant Paris à Beauvais et Amiens. Beaumont possède un plan régulier, avec un découpage en *insulae*. Mais, dans des agglomérations plus modestes, certaines structures, comme l'édifice thermal augustéen de Saint-Laurent-Blangy<sup>53</sup>, montrent une romanisation précoce à proximité de cantonnements militaires.



Carte 2 : agglomérations secondaires attestées entre la Conquête et le milieu du Ier s. apr. J.-C. (1 : Longueil-Sainte-Marie ; 2 : Pommiers ; 3 : Villeneuve-Saint-Germain ; 4 : Anzin-Saint-Aubin ; 5 : Ressons-le-Long ; 6 : Saint-Martin-Longueau).

#### d. Des lieux de culte d'un nouveau genre

La plupart des sanctuaires précoces se trouvent sur l'emplacement de sanctuaires laténiens. Mais il ne faut pas voir dans cette pérennité d'occupation une continuité des pratiques. Certains sanctuaires, mis en place peu après la Conquête, ont été largement fréquentés par des auxiliaires gaulois (Ribemont-sur-Ancre<sup>54</sup>, Eu « Bois l'Abbé<sup>55</sup> »), comme l'a montré la nature des offrandes déposées. Jusqu'au milieu du I<sup>er</sup> s., la

<sup>51</sup> La seule agglomération implantée dans un *oppidum* perdurant au-delà du milieu du I<sup>er</sup> s. est celle de Vermand : Pichon, 2002, p. 477-505.

<sup>52</sup> Vermeersch, 2007.

<sup>53</sup> Jacques et Prilaux, 2003.

<sup>54</sup> Brunaux, 1999.

<sup>55</sup> Mangard, 2008.

plupart des sanctuaires se présentent sous la forme d'une aire d'épandage d'offrandes, qui ne correspond pas à la forme classique des sanctuaires romains ; cependant, la pratique de l'offrande individuelle paraît être une nouveauté postérieure à la Conquête. A Orrouy « Champlieu<sup>56</sup> » et à Ribemont-sur-Ancre, des édifices cultuels sont construits très tôt. A Ribemont-sur-Ancre, deux édifices cultuels, auxquels on accède par une voie dallée précédée d'un porche monumental sur poteaux, sont édifiés entre 30 av. J.-C. et le début de notre ère. Ces édifices à pans de bois sont rebâties durant la première moitié du I<sup>er</sup> s., et le bâtiment principal est alors doté de portiques à colonnes de pierre, les plus anciennes connues en Gaule du nord, et orné d'enduits peints à motifs figurés. La voie dallée présente une interruption correspondant à une structure rectangulaire disparue, correspondant sans doute à un autel. Dès la période augustéenne, le sanctuaire de Ribemont-sur-Ancre présente donc une physionomie romaine (bâtiment cultuel abritant la représentation de la divinité, devant lequel se trouve un autel). Même si les plans et élévations des bâtiments cultuels n'ont rien de « classique », la romanité des rituels qui s'y déroulent ne fait pas de doute<sup>57</sup>.

### *e. Peu de changements apparents dans les campagnes*

Dans les campagnes, la morphologie des établissements ruraux ne paraît pas bouleversée par la Conquête. L'analyse des parcelles n'en est actuellement qu'à ses balbutiements, même si de grands décapages permettent de saisir un peu mieux les évolutions dans ce domaine sur certains sites. Les établissements de type « ferme indigène » représentent la majorité des établissements ruraux jusqu'au milieu du I<sup>er</sup> s. Ils se caractérisent par la présence d'enclos fossoyés et de bâtiments sur poteaux plantés ; la plus grande régularité de certains plans ne doit pas être interprétée comme un indice de romanisation, dans la mesure où certains établissements à plans assez réguliers existaient avant la Conquête.

Quelques établissements atypiques, que Jean-Luc Collart a appelés « fermes gallo-romaines précoces », sont créés à la période augusto-tibérienne à Verneuil-en-Halatte « le Bufosse<sup>58</sup> » et à Frémontiers<sup>59</sup>. Ces établissements présentent un plan régulier et une organisation symétrique, mais il n'existe pas de séparation entre *pars rustica* et *pars urbana*. Le bâtiment sur poteaux situé sur l'axe de symétrie correspond probablement à la maison du maître du domaine, tandis que les autres bâtiments sur poteaux disposés de part et d'autre de la cour sont des habitats. Ce type d'établissement rural disparaît assez vite, dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> s.

De manière générale, l'échelle des établissements change, avec la multiplication des « grands » établissements, qui peuvent dépasser les quatre hectares, alors que les « fermes indigènes » antérieures à la Conquête occupaient plutôt une surface de l'ordre de 1500m<sup>2</sup>.

Jusqu'au règne de Claude, les cités de l'ouest de la Gaule Belgique entrent dans un processus de romanisation, en grande partie voulu par les populations locales, ou au moins par leurs élites, sans nul doute désireuses de conserver leur rôle social et politique, à défaut du rôle militaire qu'elles ont abandonné après la Conquête<sup>60</sup>. Cette romanisation intervient d'abord et surtout dans les chefs-lieux de cité, premières véritables villes de la région. Le « goût romain » fait timidement son apparition sur quelques sites (thermes de Saint-Laurent-Blangy, enduits peints à motifs figurés de Soissons, Arras et Ribemont-sur-Ancre). Dans les campagnes, les changements moins perceptibles ne doivent pas être interprétés comme une « résistance » à la romanisation, dans la mesure où le pouvoir impérial n'entreprend pas de politique de romanisation, au sens culturel. Les efforts des élites des cités, disposant des ressources financières indispensables à l'édification de ces « signes extérieurs de romanisation », ont d'abord porté sur les chefs-lieux et sur les sanctuaires civiques les plus importants, de rares agglomérations secondaires, comme Beaumont-sur-Oise, bénéficiant d'une attention particulière.

---

<sup>56</sup> Construction d'un *fanum* sous le règne de Tibère : Woimant, 1995, p. 354-359.

<sup>57</sup> Van Andringa, 2002.

<sup>58</sup> Collart, 1996.

<sup>59</sup> Vermeersch, 1981.

<sup>60</sup> A ce sujet : Roymans, 1996.

## 2. Du milieu du I<sup>er</sup> s. au début du III<sup>e</sup> s. : des territoires romanisés en profondeur

### a. L'appropriation du cadre civique par les élites locales

La minceur des dossiers épigraphiques de chaque cité rend difficile une analyse fine de l'évolution de leurs statuts civiques. Le fonctionnement de la vie municipale est également très difficile à appréhender. C'est par le biais des élites locales<sup>61</sup>, représentées par les magistrats<sup>62</sup> et les détenteurs des prêtrises publiques, mais aussi par les « notables » connus par leurs actes d'évergétisme, que l'on peut le mieux l'approcher, même si les sources sont là encore extrêmement réduites en volume.

Si aucun sénateur n'est attesté pour les cités considérées, un chevalier viromanduen, Caius Suissius La(...)<sup>63</sup>, est connu au début du III<sup>e</sup> s., ce qui montre bien l'intervention de certains membres des élites locales dans l'administration de l'Empire. Ce personnage a d'abord accompli une carrière essentiellement militaire, puis il a reçu la curatelle<sup>64</sup> de la cité voisine des Suessions, ce qui montre la confiance dont il a pu bénéficier de la part du pouvoir central. Cela explique sans doute qu'il ait été chargé ensuite d'une légation à Rome. L'ensemble de la documentation concernant les magistrats est daté de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. ou du début du III<sup>e</sup> s. Deux magistrats sont connus dans la cité des Morins<sup>65</sup> à la fin du II<sup>e</sup> s. ou au début du III<sup>e</sup> s. ; leur carrière ne présente pas d'originalité ; aucun magistrat n'est connu pour les cités des Atrébates, des Bellovaques et des Sulbanectes. Un magistrat au cursus particulièrement prestigieux est attesté dans la cité des Ambiens<sup>66</sup> à la fin du II<sup>e</sup> s. ou au début du III<sup>e</sup> s. : Lucius Cerialius Rectus a exercé le quattuorvirat quinquennal, puis une préfecture de répression du brigandage, sans doute dans le cadre de la cité des Ambiens<sup>67</sup>. Dans la cité des Suessions, Lucius Cassius Melior<sup>68</sup>, après avoir été magistrat, a exercé les fonctions d'*inquisitor Galliarum* à l'Autel du Confluent<sup>69</sup>, comme le chevalier viromanduen Caius Suissius La(...). La pratique du culte impérial, qui fait partie intégrante de la vie civique, est attestée par sept inscriptions<sup>70</sup>. Quatre d'entre elles sont des inscriptions liées à des actes d'évergétisme. La cinquième, lacunaire, provenant du chef-lieu de la cité des Viromanduens, pourrait aussi attester une évergésie<sup>71</sup>. Les inscriptions concernant la cité des Morins, toutes deux incomplètes, ne s'inscrivent probablement pas dans le même contexte<sup>72</sup>. Aucun sanctuaire du culte impérial n'est directement attesté par l'épigraphie, mais des découvertes archéologiques anciennes laissent supposer la présence d'un temple dédié au culte impérial sur le forum d'Amiens<sup>73</sup>. Aucune inscription d'hommage public à l'empereur n'est attestée pour cette période<sup>74</sup>.

<sup>61</sup> Sur les élites locales : Berrendonner, Cébeillac-Gervasoni et Lamoine, 2008 ; Cébeillac-Gervasoni, Lamoine et Trément, 2005 ; Cébeillac-Gervasoni et Lamoine, 2003.

<sup>62</sup> Sur les magistrats : Dondin-Payre et Raepsaet-Charlier, 1999.

<sup>63</sup> *CIL* XIII, 3528 : *Num(ini) Aug(usti) D[eo Vol]kano ciuit(ati) Vi[romand(uorum)] | C(aius) Suiccius La[...] | sac(erdos) Rom(ae) et Au[g(usti) p(rimus) p(ilus)] | <sup>5</sup> praef(ectus) l(egionis) VIII cu[rator] | ciuitatis Sue[ssionum in] | quisitor Ga[l]liarum le|gatus [... | ...]* (restitution d'après Burnand, 2006, p. 530-532, qui propose le *cognomen* Latinus en raison de sa fréquence, mais rien ne garantit cette restitution).

<sup>64</sup> Sur cette question : Jacques, 1983.

<sup>65</sup> *CIL* XIII, 8727 ; *AE* 1978, 502.

<sup>66</sup> *AE* 1978, 501 = *AE* 1982, 716 : *L(ucius) Cerialius Rectus sacerdos R[omae et Augusti] IIIvir q[ui]nquennalis praefectus latrocinio [arcendo] | Numinibus Aug(ustorum) pago Catuslou[g] deo [... theatra]m cum proscaenio [...] d(e) s(ua) [p]ecunia fecit*.

<sup>67</sup> En dernier lieu sur cette question : Lamoine, 2009, p. 302-326.

<sup>68</sup> *CIL* XIII, 1690.

<sup>69</sup> Il s'agit probablement d'une charge consistant à fixer le montant de la contribution de chaque cité à la caisse fédérale des Trois Gaules : Fishwick, 2002, p. 46-55.

<sup>70</sup> Quatre proviennent de la cité des Ambiens (*CIL* XIII, 3487 à Amiens ; *AE* 1978, 501 = *AE* 1982, 716 et l'inscription publiée dans Mantel, Dubois et Devillers, 2006 à Eu « Bois l'Abbé » ; une inscription inédite mise au jour en 2003 à Ribemont-sur-Ancre), deux de celle des Morins (*CIL* XIII, 8727 et *AE* 1982, 502) et la dernière de la cité des Viromanduens (*CIL* XIII, 3528, provenant de Saint-Quentin). Il convient de noter que les découvertes des dix dernières années ont presque permis de doubler la documentation disponible.

<sup>71</sup> Pour le texte de l'inscription, voir la note 63. Il est possible que la lacune finale ait mentionné le don d'une construction, comme dans la dédicace du théâtre d'Eu « Bois l'Abbé ».

<sup>72</sup> Elles attestent deux prêtrises municipales du culte impérial (sur cette question : Van Andringa, 1999, p. 428). L'inscription *AE* 1982, 502 provenant de Boulogne-sur-Mer est une inscription honorifique dédiée à Tiberius Avitus Genialis, ou sa stèle funéraire.

<sup>73</sup> Pichon, 2009.

<sup>74</sup> Mais un peu plus tard, la cité des Morins rend hommage à l'empereur Gordien III : *CIL* XIII, 3560.

Le corpus épigraphique peu important ne permet pas d'attester de nombreuses évergésies : cinq<sup>75</sup> sont assurées, toutes dans la cité des Ambiens<sup>76</sup>. Ces documents sont tous datés de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. ou du début du III<sup>e</sup> s. Les réalisations financées sont variées : un théâtre et une basilique à Eu « Bois l'Abbé », un édifice culturel et un équipement indéterminé<sup>77</sup> à Ribemont-sur-Ancre, deux *tribunalia*<sup>78</sup> à Amiens. Il est probable que la réalisation d'autres édifices monumentaux soit le résultat d'évergésies, mais elles restent hypothétiques en l'absence de preuve épigraphique. Je ne pense pas qu'il convienne d'affirmer une spécificité de la Gaule Belgique, dont la pauvreté (relative) de l'épigraphie liée aux cadres civiques et aux évergésies serait le reflet<sup>79</sup> ; les découvertes des dix dernières années tendent à prouver le contraire. Les vicissitudes historiques de la région ont sans doute leur part de responsabilité dans la modestie du nombre de documents parvenus jusqu'à nous<sup>80</sup>, ainsi sans doute qu'un rapport à l'épigraphie différent de celui observé dans le bassin méditerranéen<sup>81</sup>.

La vie civique est symbolisée, dans le paysage urbain du chef-lieu, par le forum. Parmi les sept chefs-lieux de cité de l'espace considéré, seul Amiens possède un forum archéologiquement attesté<sup>82</sup>. Aucun édifice public antérieur au milieu du I<sup>er</sup> s. n'a été mis en évidence lors des fouilles réalisées à l'emplacement du forum, qui occupait les *insulae* IV4 et V4 de la ville (plan 1) : l'interprétation des édifices en bois et torchis bordant le *cardo* et le *decumanus* au nord-est de cette zone n'est pas évidente ; il est tentant d'en faire des bâtiments publics, mais aucun élément ne vient justifier cette proposition (la présence d'un dépotoir renfermant de nombreuses lampes est un indice très fragile et isolé). Didier Bayard et Jean-Luc Massy ont proposé une restitution convaincante du centre civique de la cité des Ambiens, dont une partie seulement est bien connue, à l'extrémité orientale. A la fin du règne de Claude ou au début de celui de Néron, des bâtiments publics en petit appareil sont édifiés en bordure du *decumanus* 4 et du *cardo* 5, selon une technique de construction uniforme. Dès la fin du règne de Néron ou celui de Vespasien, cet ensemble est entièrement arasé, afin de reconstruire un complexe plus monumental, comportant notamment une grande porte en direction de l'est et des galeries portiques richement ornées. L'apogée de la monumentalisation du forum est atteint au début du II<sup>e</sup> s., lorsque la façade orientale du complexe est dotée d'une entrée monumentale à colonnade. Plusieurs incendies affectent le forum au cours du II<sup>e</sup> s. et de la première moitié du III<sup>e</sup> s. ; chacun d'entre eux est suivi d'une reconstruction à l'identique des bâtiments au nord-est du complexe. Sur le reste du forum, les observations sont ponctuelles et souvent anciennes, mais leur mise en perspective permet de restituer un vaste forum bordé de boutiques, et comportant sans doute à l'ouest une grande cour au centre de laquelle se dressait un sanctuaire du culte impérial, éventuellement une basilique au centre, et à l'est un probable *macellum*. Aucune inscription liée au forum n'est connue à ce jour<sup>83</sup>. La pérennité de l'espace public, l'embellissement progressif, puis les reconstructions successives du complexe montrent bien son importance dans le chef-lieu de la cité des Ambiens, et l'appropriation par les élites de la cité du modèle civique romain.

---

<sup>75</sup> Six si l'on inclut l'inscription *CIL* XIII, 3528.

<sup>76</sup> Une à Amiens (*CIL* XIII, 3487), 2 à Eu « Bois l'Abbé » (*AE* 1978, 501 = *AE* 1982, 716 et l'inscription publiée dans Mantel, Dubois et Devillers, 2006) et 2 à Ribemont-sur-Ancre (*AE* 1999, 1080 et une inscription inédite évoquée *supra*). La encore, les découvertes récentes ont doublé le corpus connu.

<sup>77</sup> J.-L. Brunaux a émis l'hypothèse qu'il pourrait s'agir de la réalisation d'une adduction d'eau : Brunaux, 1999.

<sup>78</sup> Longtemps traduit par « tribunal », le terme *tribunal* doit plutôt être entendu comme « tribune », comme le suggère Yann Le Bohec : Le Bohec, 2006. Il est possible qu'il s'agisse d'un édifice de spectacle, comme Y. Le Bohec l'a proposé pour Nantes.

<sup>79</sup> Il n'y a, je pense, aucune raison de reprendre l'hypothèse avancée par E. Frezouls en 1984. Il estimait que ce manque d'inscriptions traduisait la rareté de l'évergétisme, peu fréquent car le pouvoir aurait été exercé par un groupe particulièrement restreint de grands propriétaires qui n'auraient pas été en compétition pour l'exercer : Frezouls, 1984.

<sup>80</sup> Mais Michel Christol souligne la pauvreté épigraphique d'autres zones des Trois Gaules qui n'ont sans doute pas connu les mêmes vicissitudes. Pour un exposé de cette question complexe : Christol, 2006.

<sup>81</sup> William Van Andringa souligne que la moindre densité d'inscriptions en rapport avec les cultes que dans d'autres parties de l'Empire n'indique en rien une moindre romanisation : Van Andringa, 2002.

<sup>82</sup> Il a fait l'objet de nombreuses observations archéologiques depuis 1878, et son angle nord-est a fait l'objet de fouilles de sauvetage entre 1973 et 1978. Quelques observations récentes ont confirmé les propositions de Didier Bayard et Jean-Luc Massy exposées dans Bayard et Massy, 1983.

<sup>83</sup> Deux plaques de bronze inscrites ont été mises au jour sur le forum à la fin du XIX<sup>e</sup> s., mais elles ont été jetées avant d'avoir été déchiffrées.

Archéologiquement, la présence des élites est attestée par les grandes *domus*<sup>84</sup> mises au jour en contexte urbain, les *villae* palatiales des campagnes et les tombeaux monumentaux. Aucune *domus* n'est archéologiquement attestée dans les chefs-lieux les moins bien connus<sup>85</sup>, mais les fouilles menées à Soissons et Amiens ont livré des plans partiels de grandes demeures. A Amiens, les maisons 3 et 4 du « Palais des sports » présentent des plans qui montrent clairement une inspiration méditerranéenne<sup>86</sup>. La maison 3 est construite vers 110, sur 2800m<sup>2</sup>. Le plan asymétrique de la *domus* est dû au regroupement de plusieurs parcelles. L'organisation interne de la maison est comparable, dans les grandes lignes, à celle de la Maison de Ménandre à Pompéi : une série de pièces entoure l'atrium ; plus loin, une vaste cour est encadrée par un péristyle desservant les salles d'apparat et de réception ; les pièces de service sont réparties dans un angle de la demeure. La maison 4, partiellement fouillée, présente entre 90 et le début du III<sup>e</sup> s. un plan qui rappelle celui de la Maison au Buste d'Argent de Vaison-la-Romaine. Ces maisons possèdent un niveau de confort assez élevé et une surface considérable.

La présence d'une vaste et riche *pars urbana* dans certaines *villae*<sup>87</sup> est révélatrice d'une présence des élites. La cité des Ambiens en comporte un grand nombre<sup>88</sup>. La *pars urbana* de la vaste *villa* d'Estrées-sur-Noye « le Bois des Célestins »<sup>89</sup>, comportait un édifice thermal et de riches décors (éléments sculptés, pavages de marbre et mosaïques). Dans la cité des Suessions, les *villae* de Bazoches-sur-Vesle « les Pâtures »<sup>90</sup> et Mercin-et-Vaux « le Quinconce »<sup>91</sup> font partie de ces résidences aristocratiques. A Mercin-et-Vaux, la *villa* occupe une zone de 144 m sur 380 m au II<sup>e</sup> siècle ; les enduits peints les plus anciens, datés des environs de 70, retrouvés dans le comblement d'un bassin monumental, attestent la qualité de l'ornement de la *pars urbana*. A Bazoches-sur-Vesle, les photographies aériennes de Michel Boureux ont montré l'ampleur de la *pars urbana*, où des fouilles menées en 1859 permirent la découverte d'une mosaïque, datée par Henri Stern du début du III<sup>e</sup> siècle<sup>92</sup>. Si l'on prend en considération la répartition spatiale de ces riches *villae*, on ne constate aucune concentration particulière de ces établissements à proximité des chefs-lieux de cité.

Quelques mausolées monumentaux, enfin, révèlent la présence de ces élites. Récemment, trois d'entre eux ont été fouillés à Revelles (cité des Ambiens), Saint-Laurent-Blangy et Wancourt (cité des Atrébates). Le mausolée de Revelles traduit une grande richesse du ou des défunts. Mis en place au milieu du II<sup>e</sup> s, sur l'emplacement d'un relais routier, il occupait une surface de 36 m sur 45 m et comportait notamment un mur périphérique en grand appareil et des décors sculptés. Le mausolée fouillé récemment à Wancourt « Artoipôle II »<sup>93</sup> est une sépulture monumentale comparable aux monuments observés dans la région de Trèves, attribués à de grands propriétaires terriens. Le mobilier mis au jour dans des sépultures moins monumentales permet de mettre en évidence la richesse et le niveau social des défunts<sup>94</sup>.

---

<sup>84</sup> Comme l'a réaffirmé P. Vipard lors de la journée consacrée à « la maison urbaine au Haut Empire dans le Bassin parisien » à l'Université Paris X – Nanterre le 16 décembre 2008, le terme *domus* n'implique pour les Romains aucune monumentalité, il s'agit seulement de la maison urbaine par opposition à la résidence rurale.

<sup>85</sup> Beauvais, Saint-Quentin, Senlis et Théroüanne.

<sup>86</sup> Binet, 2007.

<sup>87</sup> 18 établissements ruraux parmi les 110 ayant fait l'objet de fouilles ou de sondages suffisamment importants dans les 7 cités concernées.

<sup>88</sup> Ailly-sur-Noye « entre les Prés des Rigoles et la source » (Ducrocq, 1988 ; Ducrocq, 1989) ; Airaines « les Coutures » (Guyencourt, 1900) ; Amiens « Vallée de Grâce » ; Belleuse « les Mureaux » (Ben Redjeb, 1978) ; Cachy « les Champs Suzanne » ; Dury « le Camp Rolland » ; Estrées-sur-Noye « le Bois des Célestins » ; Fouencamps « entre le Paraclat et le cimetièrre » (Agache et Bréart, 1975) ; Frémontiers « Marais communal » (Vermeersch, 1981) ; Lahoussoye « le Templier » (Garnier, 1841) ; Roye « le Puits à Mame ».

<sup>89</sup> Agache, 1978, p. 295, 317, 319.

<sup>90</sup> Pichon, 2002, p. 115-116.

<sup>91</sup> Pichon, 2002, p. 304-309 et Quérel et Quérel, 2002.

<sup>92</sup> Stern, 1957, p. 48-49.

<sup>93</sup> *Bilan scientifique régional Nord-Pas-de-Calais*, 2001. Le mausolée de Saint-Laurent-Blangy « la Corette » n'apporte pas d'éléments supplémentaires, dans la mesure où il a été pillé dès l'antiquité, mais il semble comparable au monument de Wancourt : Jacques et Prilaux, 2003, p. 38.

<sup>94</sup> Plusieurs sièges curules ont notamment été mis au jour : à Saint-Laurent-Blangy (Jacques et Prilaux, 2003), Vismes-au-Val (Chaidron, 1998, vol. 2, p. 138) et peut-être Somain (Delmaire, 1996, p. 410).

## ***b. La poussée de l'urbanisation***

A partir du milieu du I<sup>er</sup> s., le développement des chefs-lieux de cité entre dans une nouvelle phase, au cours de laquelle monumentalisation, densification et pétrification vont de pair. Tous les chefs-lieux de cité sont désormais des villes. Développer chacun des cas serait ici trop long<sup>95</sup>, seuls quelques exemples emblématiques et bien documentés seront présentés.

Le chef-lieu de cité le mieux connu est incontestablement Amiens (plan 1). A l'ouest de la ville, les fouilles du Palais des Sports<sup>96</sup> ont permis à E. Binet de mettre en évidence une occupation de type rural dans le deuxième quart du I<sup>er</sup> s., puis l'édification des premières maisons au milieu du I<sup>er</sup> s., la densification des bâtiments atteignant son apogée vers 110. La même observation a été réalisée à l'extrémité est de la ville, boulevard de Belfort<sup>97</sup>. Au sud de la rangée d'*insulae* I<sup>98</sup>, E. Binet a montré, lors des fouilles réalisées 24 rue Dom Bouquet<sup>99</sup>, que les premiers bâtiments sont mis en place au milieu du I<sup>er</sup> s., l'occupation étant plus dense à partir du début du II<sup>e</sup> s. Plus près du centre de la ville antique, les observations réalisées par J.-L. Massy lors de fouilles de sauvetage rue des Cordeliers<sup>100</sup> attestent une occupation urbaine à partir du milieu du I<sup>er</sup> s., ainsi que celles réalisées par D. Bayard 61-65 rue Lavalard<sup>101</sup>. Sur ce site, une densification du bâti a été mise en évidence au début du II<sup>e</sup> s. A l'est de la ville<sup>102</sup>, la mise en place du bâti débute peu après le milieu du I<sup>er</sup> s. Cependant, certaines *insulae* paraissent occupées un peu plus tardivement : à la sortie est de la ville, dans l'*insula* X3, le bâti est mis en place vers 70, les états antérieurs correspondant à un parcellaire sans doute lié à des activités rurales ; rue Vadé, dans l'*insula* VIII2, les premiers bâtiments ne paraissent pas antérieurs à la fin du I<sup>er</sup> s. La ville se développe aussi hors du quadrillage viaire, avec les faubourgs de Saint-Leu et de la citadelle. L'analyse dendrochronologique de bois provenant du quartier Saint-Leu a permis de proposer la date de 32 apr. J.-C. comme point de départ de l'occupation du faubourg<sup>103</sup>. Le quartier se développe en plusieurs temps. Dès le milieu du I<sup>er</sup> s., le bâti est plus dense ; dans le dernier quart du I<sup>er</sup> s., l'aménagement des abords de la voie d'Agrippa est amélioré (trottoirs couverts), tandis que les sols sont assainis et exhausés. Au cours du II<sup>e</sup> s., les berges de l'Avre sont occupées, accueillant des bâtiments de stockage.

L'expansion urbaine, outre ce développement spatial, est marquée par la construction, puis les reconstructions successives de la parure monumentale<sup>104</sup>. Edifices thermaux et édifices de spectacle sont édifiés après la mise en place du forum. Les thermes de la rue de Beauvais semblent bâtis les premiers, dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> s.<sup>105</sup>. Il s'agit déjà d'un établissement important, dont la surface a été évaluée à 5000m<sup>2</sup> par Didier Bayard. Au milieu du II<sup>e</sup> s., probablement, les thermes sont intégralement rebâtis, de manière beaucoup plus monumentale : l'établissement occupe alors une surface un peu plus importante, supérieure au quart nord-ouest de l'*insula* III6. Il possède une façade monumentale sur le *cardo* 5, et l'élévation du bâtiment atteint sans doute une hauteur de 17m, ce qui en fait un ensemble particulièrement imposant, tant par les dimensions (le *caldarium* occupe 700m<sup>2</sup> environ) que par la qualité de ses aménagements (placages de marbre, enduits peints à motifs figurés). La datation de la construction de l'amphithéâtre est très imprécise, faute de relevé stratigraphique des structures. J.-L. Massy et D. Bayard proposent une datation se situant au plus tôt à la fin du I<sup>er</sup> s., et antérieure au milieu du II<sup>e</sup> s., à partir du critère des techniques de construction employées<sup>106</sup>. Le théâtre de la rue Paul-Tellier est édifié vers 120, après l'arasement des structures antérieures. Il est bien difficile, du fait de la qualité

---

<sup>95</sup> Je renvoie pour une présentation exhaustive de cette question à Pichon, 2005, p. 192-333.

<sup>96</sup> *Insula* 15.

<sup>97</sup> *Insula* IX5, fouilles du multiplexe Gaumont : Binet, 2007.

<sup>98</sup> Pour tout ce qui concerne Amiens : Pichon, 2009.

<sup>99</sup> *Insula* 18.

<sup>100</sup> *Insula* III5.

<sup>101</sup> *Insula* IV7.

<sup>102</sup> *Insulae* VIII3 (38-42 rue Lamartine), VIII5 (chambre de Commerce, rue de Noyon), VIII6 (rue des Otages), IX3 (gare routière).

<sup>103</sup> Mahéo, Collart et Bayard, 2004.

<sup>104</sup> Pour le forum, cf. *supra*.

<sup>105</sup> Il n'est pas possible de préciser davantage la chronologie, faute de relevés stratigraphiques précis.

<sup>106</sup> Mais cet argument est fragile, et la prudence incite à ne pas préciser davantage la chronologie de la mise en place de cet édifice.

inégale de nos sources, d'essayer de dresser un tableau synthétique de la mise en place de la parure monumentale d'Amiens. Il est certain que le forum est le plus ancien ensemble monumental de la ville, mis en place au plus tôt sous le règne de Claude. Les thermes de la rue de Beauvais peuvent être contemporains de la réfection du forum, sous les Flaviens. Les édifices de spectacle sont apparemment plus tardifs, et se développent surtout à partir du début du II<sup>e</sup> s. Hormis l'amphithéâtre, pour lequel les informations sont lacunaires, ces édifices sont bâtis dans des zones déjà construites auparavant (habitats à l'emplacement du forum et des thermes de la rue de Beauvais, bâtiments publics sous le théâtre), et ne témoignent donc pas d'une extension de l'espace bâti.

Après la mise en place concrète du cadre urbain<sup>107</sup>, au début du I<sup>er</sup> s., le règne de Claude paraît marquer un moment de développement, avec la construction d'un centre civique monumental, et l'urbanisation effective de la majeure partie des *insulae*, au moins en bordure des *cardines* et *decumani*, qui sont alors définitivement mis en place (mais leur parcours était déjà matérialisé). Pour D. Bayard<sup>108</sup>, il s'agirait même d'une « refondation » de la ville, espaces publics et privés étant soigneusement nettoyés sur le site du Palais des Sports, avant la mise en place des *cardines* et *decumani* et la construction des premières maisons. Toutefois, il paraît un peu hasardeux de généraliser cette observation à l'ensemble de l'espace urbain, même s'il est vrai que l'on a observé à de multiples reprises que le mobilier recueilli dans les fossés des axes viaries n'était pas antérieur au milieu du I<sup>er</sup> s. Il s'agit plutôt d'un embellissement du cadre urbain que d'une « refondation ». Cet important développement du milieu du I<sup>er</sup> s. a été mis en relation avec la conquête de la Bretagne ; cependant, l'urbanisation du faubourg Saint-Leu est antérieure à cet épisode, et il faut sans doute relativiser le rapport entre le développement d'Amiens et la conquête de la Bretagne, qui en a sans doute constitué un des facteurs, mais pas le seul. La situation d'Amiens sur la voie principale reliant la Méditerranée à la Bretagne en a fait une étape importante, comme l'ont montré plusieurs documents. La « patère d'Amiens », portant les noms de 6 camps militaires jalonnant le mur d'Hadrien, datée du début du III<sup>e</sup> s., et la stèle funéraire d'un soldat<sup>109</sup>, datée du début du III<sup>e</sup> s., confirment le passage à Amiens de légions à destination de la Bretagne. La fin du I<sup>er</sup> s. et le début du II<sup>e</sup> s. paraissent marqués par un deuxième moment de développement urbain, qui se caractérise par une densification du bâti, y compris dans le faubourg Saint-Leu, et la réfection des ensembles monumentaux. Un dernier moment de développement, moins nettement perceptible, prend place au milieu du II<sup>e</sup> s., avec la reconstruction des thermes de la rue de Beauvais ; ce moment paraît correspondre à l'apogée du développement urbain à Amiens, qui occupe désormais près de 200 ha. Dès la première phase de monumentalisation, l'ensemble des bâtiments publics mis au jour est édifié en pierre, alors que les bâtiments privés sont en règle générale en matériaux périssables. Il ne fait aucun doute que ces équipements publics ont fait l'objet d'investissements particulièrement importants à cette période. La chronologie des habitats privés montre en règle générale une occupation de l'espace urbain de plus en plus dense à partir du milieu du II<sup>e</sup> s. Sans surprise, ce sont les habitats riches qui sont les premiers édifiés en pierre, au moins pour les murs porteurs. Sauf peut-être à Soissons, la construction en pierre ne devient pas la règle dans les chefs-lieux : bois et torchis demeurent des matériaux les plus fréquemment utilisés. Partout cependant, le confort des habitats augmente entre le milieu du I<sup>er</sup> s. et le début du II<sup>e</sup> s. (on constate notamment un accroissement important du nombre d'hypocaustes).

On peut mesurer l'empreinte de Rome dans ces chefs-lieux de cité en analysant, dans un premier temps, les types d'édifices présents. Les monuments publics sont conformes aux standards de l'Empire et ne trahissent pas la moindre « spécificité indigène ». Le seul *forum* connu, celui d'Amiens, présente une organisation que l'on retrouve dans d'autres chefs-lieux à l'extérieur de notre région. Les édifices de spectacle ne se singularisent pas particulièrement, ni dans leur plan ni dans leur technique de construction. Les habitats privés montrent une aspiration au mode de vie romain. Les *domus* fouillées au « Palais des sports » avaient des plans dont on trouve l'équivalent en Italie ou en Narbonnaise. Les habitats modestes aussi trahissent une appropriation d'éléments provenant du monde méditerranéen, ne serait-ce que par la présence fréquente de décors d'enduits peints, même dans des édifices pauvres. Dans les habitats plus riches, la présence de matériaux importés, notamment de marbres, venant parfois du bassin

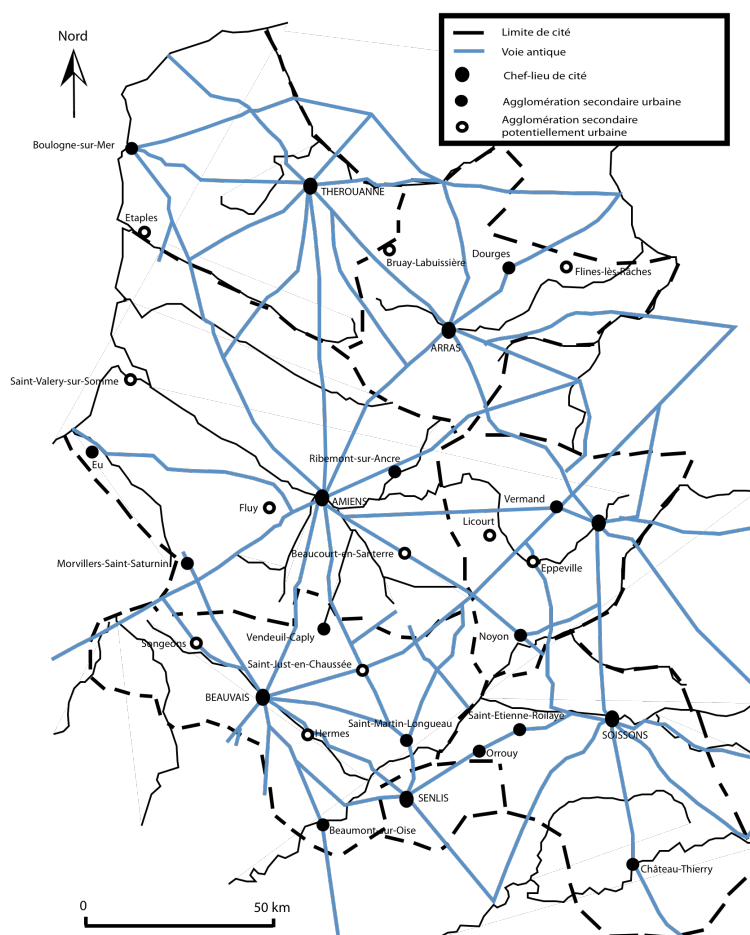
<sup>107</sup> La situation est différente de ce qui a pu être observé à Bibracte, Périgueux ou Saintes, où la monumentalisation a précédé la mise en place des schémas urbains : Lafon, 2006.

<sup>108</sup> Bayard, 2007.

<sup>109</sup> *CIL* XIII, 3496.

méditerranéen, trahit aussi une diffusion des « canons » romains. La découverte d'un *oscillum* « rue de Beauvais » à Amiens<sup>110</sup> indique que l'aménagement des jardins des *domus* pouvait être comparable à ce qui existait dans le bassin méditerranéen. Le mobilier recueilli en milieu urbain est révélateur : la vaisselle est adaptée à des usages culinaires qui ne sont plus ceux de la période de la conquête. Les représentations figurées sont nombreuses et montrent une pénétration des modèles méditerranéens (que ce soit pour les statuettes, dont une part importante reproduit cependant des modèles modifiés localement, ou pour les intailles). La réalisation d'équipements en rapport avec les bains montre aussi l'influence du mode de vie romain. Dans la plupart des chefs-lieux de cité, des thermes, publics ou privés, ont été mis au jour. Tous ces éléments mettent en lumière une influence romaine très importante dans les chefs-lieux. Le succès de ces villes est évident : les populations sont venues s'y installer de manière significative, et pas seulement les élites. Les chefs-lieux sont certes le siège des institutions de la cité, mais ils sont bien plus que cela. Ce sont incontestablement les Romains qui ont implanté dans l'ouest de la Gaule Belgique la civilisation urbaine ; mais seule l'appropriation de ce modèle par une fraction importante des populations locales a permis la concrétisation et la pérennité de ces villes. De manière générale, on constate le soin apporté aux équipements collectifs, et le respect des espaces publics. L'émergence et le développement des chefs-lieux témoignent d'un changement radical en termes de mode de vie et de civilisation, qui ne traduit pas seulement l'effet d'une contrainte, ou d'une adaptation pragmatique.

Ce développement urbain des chefs-lieux s'accompagne d'une multiplication des villes. Parmi les 110 agglomérations secondaires avérées entre le milieu du I<sup>er</sup> s. et le début du III<sup>e</sup> s., certaines présentent un caractère résolument urbain<sup>111</sup> (carte 3).



Carte 3 : Agglomérations secondaires urbaines de l'ouest de la Gaule Belgique au IIe s.

<sup>110</sup> Mahéo, Collart et Bayard, 2004, p. 150.

<sup>111</sup> Je ne développerai pas ici mon propos quant aux agglomérations secondaires non urbaines.



De nombreuses agglomérations secondaires disposent d'édifices monumentaux. Il s'agit souvent d'agglomérations assez étendues, et probablement assez peuplées. Cette diffusion des édifices monumentaux, et la variété des fonctions remplies par un certain nombre d'agglomérations<sup>112</sup>, conduit à se poser la question du caractère urbain de certaines agglomérations secondaires. Cette réflexion est basée sur l'examen de plusieurs critères. Le critère de la taille ne suffit pas en lui-même à prouver qu'une agglomération secondaire est une ville<sup>113</sup> : il faut aussi prendre en compte les fonctions exercées par l'agglomération, et sa physionomie (la parure monumentale et les équipements collectifs). Nous pouvons écarter d'emblée de la liste les plus modestes agglomérations. L'examen des fonctions des agglomérations permet de restreindre davantage encore la liste des villes potentielles<sup>114</sup>. En définitive, les agglomérations urbaines sont étendues<sup>115</sup> et exercent plusieurs fonctions ; elles possèdent également une organisation assez rigoureuse de l'espace<sup>116</sup>, comportant des espaces publics, et éventuellement des bâtiments publics<sup>117</sup>. En plus des 7 chefs-lieux de cité, l'ouest de la Gaule Belgique compte donc au moins treize villes.

A Beaumont-sur-Oise, l'organisation rationnelle de la ville laisse pressentir une réflexion d'ensemble, peut-être sous l'égide d'une administration locale, dont nous ne possédons malheureusement aucun témoignage<sup>118</sup>. L'ampleur de certaines constructions, comme le théâtre et le *fanum* principal, impliquent soit un financement public, soit, plus probablement, un acte d'évergétisme. L'aménagement portuaire sur la rive sud de l'Oise peut difficilement se concevoir sans une intervention collective importante. Chronologiquement, cette politique édilitaire est plus tardive que dans les chefs-lieux ; elle peut toutefois souvent être associée à la dernière grande phase de construction monumentale dans les chefs-lieux. Si l'on quitte le domaine public pour l'habitat privé, on observe à Beaumont-sur-Oise la présence d'édifices décorés dans le goût romain<sup>119</sup>. Cependant, les habitats modestes n'ont pas révélé de tels décors ; cela n'indique en rien un rejet ou un désintérêt, mais sans doute un manque de moyens financiers. Les remarques faites à propos de Beaumont-sur-Oise sont valables pour la majorité des autres agglomérations urbaines. Ribemont-sur-Ancre se distingue des autres cas par la place centrale qu'occupent le sanctuaire et les édifices publics qui y sont associés. Un plan d'ensemble a été établi ici, comme le montre l'axe de symétrie qui joint temple, théâtre et thermes. D'autre part, la précocité du développement monumental du temple et l'ampleur des programmes de reconstruction sont sans équivalent. Ribemont est la seule agglomération, avec Eu « Bois l'Abbé », où nous ayons une attestation épigraphique d'évergésie.

Ce mouvement d'urbanisation est en lui-même un signe d'influence forte du mode de vie romain. Toutes les cités comportent plusieurs villes, à l'exception de celle des Sulbanectes, ce qui s'explique par sa surface réduite. Dans presque toutes les cités, ces agglomérations secondaires urbaines se trouvent en périphérie du territoire<sup>120</sup>, et constituent des relais de l'urbanité dans le territoire de la cité. La seule originalité est constituée par le couple Saint-Quentin – Vermand (les deux villes sont distantes de 12 km) ; cette situation est sans doute due à la pérennité de l'occupation dans l'*oppidum* de Vermand<sup>121</sup>, qui a pu être le premier centre de la cité des Viromanduens. La région située à proximité des vallées de l'Oise et de l'Aisne constitue un cas particulier : elle regroupe sept des treize villes attestées avec certitude. Cela peut sans doute s'expliquer par la présence de courants d'échanges particulièrement intenses dans cette

<sup>112</sup> Pour une présentation exhaustive et argumentée du corpus : Pichon, 2005, p. 192-333.

<sup>113</sup> Certaines agglomérations étendues présentent une occupation lâche et peu structurée, et sont essentiellement de grands centres de production artisanale, ce qui ne suffit pas à en faire des villes romaines ou gallo-romaines.

<sup>114</sup> On peut notamment écarter les agglomérations assumant surtout des fonctions liées à la production agricole, celles qui sont spécialisées dans un type de production artisanale, les relais routiers.

<sup>115</sup> Vendeuil-Caply, dans la cité des Bellovaques, occupe plus de 100 ha, soit davantage que le chef-lieu de cité.

<sup>116</sup> Dans plusieurs cas, il existe même un quadrillage viaire, comme dans les chefs-lieux de cité : Beaumont-sur-Oise, Vendeuil-Caply, Boulogne-sur-Mer et Ribemont-sur-Ancre.

<sup>117</sup> Cependant, dans certains cas, il est difficile de trancher : à Pont-de-Metz, dans la cité des Ambiens, l'agglomération présente une organisation régulière, possède au moins un (et probablement deux) édifice public et exerce plusieurs fonctions. Cependant, elle est d'une taille assez modeste (10 ha au maximum semble-t-il) et semble en rapport étroit avec les activités des espaces ruraux environnants ; j'ai donc choisi de l'écarter du *corpus* urbain. Pour une présentation de cette agglomération : Quérel, 2008.

<sup>118</sup> Je remercie M. Cébeillac-Gervasoni pour les remarques constructives qu'elle a formulées à ce propos lors de la présentation d'un état préliminaire de ma thèse à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, en 2004.

<sup>119</sup> Mise au jour d'enduits peints à motifs figurés et de fragments de décors sculptés.

<sup>120</sup> Même dans les cités des Morins et des Atrébates, où l'effectif est réduit, on observe ce phénomène.

<sup>121</sup> Pichon, 2002, p. 398-404, 477-505.

zone, que ce soit par l'intermédiaire de la voie fluviale de l'Oise ou de la voie terrestre Senlis – Soissons et des voies routières transversales.

La présence de ces nombreuses villes montre indéniablement une appropriation du modèle urbain par les populations des cités de l'ouest de la Gaule Belgique. Contrairement aux affirmations de Thomas Bekker-Nielsen<sup>122</sup> et Greg Woolf<sup>123</sup>, qui insistent sur le nombre très restreint des villes en Gaule, on constate dans l'ouest de la Gaule Belgique une véritable urbanisation. Le nombre relativement important de villes augmente d'autant leur influence sur le territoire environnant. On peut penser qu'une majorité d'habitants des cités de l'ouest de la Gaule Belgique est en contact assez fréquent avec la civilisation urbaine. De plus, les distances entre les centres urbains sont nettement moindres que les distances entre les chefs-lieux, qui ont seules été prises en considération dans le travail de T. Bekker-Nielsen.

### c. Des sanctuaires romains

Plusieurs sanctuaires ont fait l'objet de fouilles programmées<sup>124</sup>, dont les résultats permettent de mieux appréhender leur fonctionnement et leur évolution. Dans tous les cas, on constate, généralement dès le milieu du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., une disparition de la pratique de l'épandage des offrandes, largement observée durant la période antérieure<sup>125</sup>. Sur l'ensemble des sanctuaires en activité avant le milieu du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., seuls deux<sup>126</sup> ont disparu à la fin du II<sup>e</sup> s. Le développement des sanctuaires se traduit sur le plan monumental : des édifices cultuels sont mis en place, puis généralement reconstruits plus somptueusement. Sur les sites où les fouilles ont été assez importantes, on observe une reconstruction monumentale et luxueuse, souvent au II<sup>e</sup> s. (ou exceptionnellement dès la fin du I<sup>er</sup> s., comme à Ribemont-sur-Ancre). Les plans des édifices, loin de trahir un maintien des pratiques cultuelles antérieures à la conquête, montrent une adoption de l'usage méditerranéen, avec la présence d'une *cella* réservée à la divinité et d'autels extérieurs (comme le montre l'exemple de Ribemont-sur-Ancre). Les offrandes trouvées dans certains sanctuaires, notamment à Ognon, montrent que la pratique du *votum* est courante, même si les témoignages épigraphiques font souvent cruellement défaut (à Ognon, seule une inscription fragmentaire provenant d'un ex-voto a été recueillie<sup>127</sup>).

La documentation épigraphique est malheureusement souvent hors contexte. Treize inscriptions seulement concernent directement des aspects cultuels. En plus du fragment d'Ognon, deux inscriptions de Soissons<sup>128</sup>, une de Senlis<sup>129</sup>, une de Hermes<sup>130</sup> (cité des Bellovaques), une de Marquise<sup>131</sup>, une de Halinghem<sup>132</sup> (cité des Morins), quatre d'Amiens<sup>133</sup>, une de Ribemont-sur-Ancre<sup>134</sup>, deux d'Eu<sup>135</sup>, une de Dompierre-sur-Authie<sup>136</sup> (cité des Ambiens) et une de Saint-Quentin<sup>137</sup> ont un caractère cultuel. Seules les inscriptions d'Ognon, de Ribemont-sur-Ancre et de Dompierre-sur-Authie ont été recueillies dans un sanctuaire et dans un contexte bien défini ; les inscriptions d'Eu correspondent à la dédicace d'un théâtre et d'une basilique et celle de Senlis a été recueillie dans l'amphithéâtre. Toutes les autres inscriptions,

<sup>122</sup> Bekker-Nielsen, 1989, ne prend en considération que les chefs-lieux de cité. Les cités étant assez vastes dans la région, il en tire mécaniquement la conclusion de sa sous-urbanisation.

<sup>123</sup> Woolf, 1998.

<sup>124</sup> Ribemont-sur-Ancre (Brunaux, 1999) et Eu « Bois l'Abbé » (Mangard, 2008 ; Mantel, Dubois et Devillers, 2006) dans la cité des Ambiens, Estrées-Saint-Denis dans celle des Bellovaques (Quérel et Woimant, 2002), Orrouy « Champlieu » dans celle des Suessions (Woimant, 1995, p. 353-370) et Ognon dans la cité des Sulbanectes (Durand, 2000).

<sup>125</sup> Sauf sur le sanctuaire de Ribemont-sur-Ancre, où cette pratique n'a pas été mise en évidence.

<sup>126</sup> Saint-Just-en-Chaussée « le Rossignol » et Gournay-sur-Aronde « le Parc ».

<sup>127</sup> *AE* 2000, 975.

<sup>128</sup> *CIL* XIII, 3460 ; 3461.

<sup>129</sup> *CIL* XIII, 3459.

<sup>130</sup> *CIL* XIII, 3475.

<sup>131</sup> *CIL* XIII, 3561.

<sup>132</sup> *CIL* XIII, 3563.

<sup>133</sup> *CIL* XIII, 3487 ; 3488 ; 3489 ; 3490. Cette dernière est à écarter ici, car elle date probablement de la première moitié du I<sup>er</sup> s.

<sup>134</sup> Non publiée.

<sup>135</sup> *AE* 1978, 501 = *AE* 1982, 716 et l'inscription publiée dans Mantel, Dubois et Devillers, 2006.

<sup>136</sup> *AE* 2002, 1003.

<sup>137</sup> *CIL* XIII, 3528.

découvertes anciennement, étaient en position de remploi, à l'exception de celle de Marquise, qui semble avoir été recueillie sur le site d'un sanctuaire<sup>138</sup>. Il est donc fort difficile de croiser les éléments épigraphiques avec les éléments archéologiques. D'autre part, la répartition chronologique de ces inscriptions est fort inégale : la grande majorité s'entre elles date de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. ou du début du III<sup>e</sup> s.

Référence	Site	Divinité(s)	Datation
<i>CIL</i> XIII, 3487	Amiens	- Apollon - Veriugodumnus	Fin II <sup>e</sup> s. – début III <sup>e</sup> s.
<i>CIL</i> XIII, 3488	Amiens	Gesacus Auguste	?
<i>CIL</i> XIII, 3489	Amiens	Mercure	Postérieure au premier tiers du II <sup>e</sup> s.
Non publiée	Ribemont-sur-Ancre (sanctuaire)	- Numen impérial - Mercure	?
<i>AE</i> 1978, 501 = <i>AE</i> 1982, 716	Eu « Bois l'Abbé » (théâtre)	- Numen impérial - ?	Fin II <sup>e</sup> s. – début III <sup>e</sup> s.
<i>AE</i> 2002, 1003	Dompierre-sur-Authie (sanctuaire)	Rosmerta	Seconde moitié du II <sup>e</sup> s.
<i>CIL</i> XIII, 3475	Hermes	- Jupiter capitolin - ?	Postérieure au milieu du II <sup>e</sup> s.
<i>CIL</i> XIII, 3561	Marquise « les Warenes »	- Junons Sulèves	Antérieure au III <sup>e</sup> s.
<i>CIL</i> XIII, 3563	Halinghem	- ? - « dieu » Jupiter	Seconde moitié du II <sup>e</sup> s. ou début du III <sup>e</sup> s.
<i>CIL</i> XIII, 3460	Soissons	- Camloriga	Postérieure au premier tiers du II <sup>e</sup> s.
<i>CIL</i> XIII, 3461	Soissons	- Isis - Serapis	II <sup>e</sup> s. – III <sup>e</sup> s. ?
<i>CIL</i> XIII, 3459	Senlis	- Diane	?
<i>AE</i> 2000, 975	Ognon « Carrefour d'Angivillers »	- ?	?
<i>CIL</i> XIII, 3528	Saint-Quentin	- Numen impérial - Vulcain	début III <sup>e</sup> s.

Parmi les 12 divinités mentionnées sur ces inscriptions, cinq (Veriugodumnus, Gesacus Auguste, Rosmerta Auguste, les Junons Sulèves et Camloriga) n'appartiennent pas, de par leur dénomination, au panthéon classique. Les divinités Veriugodumnus et Camloriga ne sont actuellement pas connues par ailleurs. Il existe une seconde attestation du culte de Gesacus en Gaule Lyonnaise<sup>139</sup>. Rosmerta est une divinité beaucoup plus fréquemment attestée<sup>140</sup>. L'épiclèse « Sulèves » est fréquemment attestée, mais jamais avec Junon à notre connaissance<sup>141</sup>. On ne peut, de toute façon, tirer argument de ces dédicaces à des divinités au nom indigène pour en déduire une influence romaine limitée dans ce domaine : Veriugodumnus est associé (et subordonné) à Apollon, et figure sur une inscription en l'honneur de l'empereur. La forme que prend l'inscription *CIL* XIII, 3488 est elle aussi pleinement romaine, comme on le constate dans l'usage des formules liées au vœu. Seule l'inscription de Soissons en l'honneur de Camloriga présente une facture et une formulation plus rudimentaires, mais la présence du terme *votum* atteste sa pleine intégration dans des pratiques culturelles de type romain. Le caractère rudimentaire du

<sup>138</sup> Delmaire, 1993, p. 427-428.

<sup>139</sup> *CIL* XIII, 3197, à Cracouville « Vieil Evreux ».

<sup>140</sup> Plus d'une dizaine d'inscriptions en Belgique, d'autres en Lyonnaise et en Germanie.

<sup>141</sup> La plupart des 24 inscriptions honorant les divinités sulèves se trouvent en contexte militaire, en particulier dans les provinces de Germanie inférieure (4 à Cologne : *CIL* XIII, 8247 ; 12055 ; 12056 ; *AE* 1907, 107, une à Xanten : *CIL* XIII, 1328\* = *AE* 1939, 281, une à Brohl : *CIL* XIII, 7725 et une à Ladenburg : *CIL* XIII, 11740), dans les autres zones du *limes* (Germanie supérieure : Bingen, *CIL* XIII, 7504 et Strasbourg, *AE* 1978, 564 ; Bretagne : Circencester, *RIB* 105 et 106 et Colchester, *RIB* 192 ; Pannonie : Budapest, *AE* 1937, 212 ; Dacie : Alba Julia, *CIL* III, 1156) et à Rome (généralement dans des inscriptions militaires : *CIL* VI, 767 ; 768 ; 31140 ; 31141 ; 31142 ; 31143 ; 31146 ; 31148 ; 31149 ; 31175). Seules une inscription de Carpentras (*CIL* XII, 1180) et l'inscription de Marquise semblent se trouver dans un contexte civil.

monument lapidaire s'explique probablement plutôt par la pauvreté (relative) du dédicant. Si l'on examine le contenu et la forme des autres inscriptions, on constate que trois d'entre elles au moins s'inscrivent dans le cadre du culte impérial (et rien n'interdit de supposer que l'inscription d'Halinghem ou celle de Senlis aient pu s'y inscrire aussi). Le faible nombre de documents rend peu pertinent un décompte des divinités honorées ; notons simplement la mention, à deux reprises, de Mercure et de Jupiter. On peut aussi constater la rareté des épiclèses (à l'exception des Junons Sulèves), qui dans d'autres régions des Gaules donnent parfois un caractère local à des divinités à la dénomination romaine. L'inscription de Soissons *CIL* XIII, 3461 présente la particularité d'être la seule mention de la divinité égyptienne Isis, dont c'est l'unique attestation en Gaule Belgique. Elle constitue l'un des rares témoignages de la présence de cultes dits « orientaux »<sup>142</sup> dans l'ouest de la Gaule Belgique, avec quelques éléments mobiliers<sup>143</sup>, peut-être plutôt attribuables au III<sup>e</sup> s. Comme l'a montré N. Belayche, la pratique de ces cultes ne doit pas être interprétée comme un éloignement de la civilisation romaine, bien au contraire : ces pratiques nouvelles parviennent en Gaule du nord à partir du cœur de l'Empire. Elles ne signifient nullement une remise en question du mode de vie ou des valeurs véhiculées par la civilisation romaine.

Pour l'essentiel, les sanctuaires ont pris des formes qui correspondent aux transformations enclenchées après la conquête ; même si le dépôt d'Ognon<sup>144</sup> devait être interprété comme une perpétuation de rites anciens, c'est un témoignage isolé et sans postérité. Certes, les bâtiments et les pratiques cultuelles ne sont pas la copie conforme des pratiques cultuelles italiennes, mais en constituent plutôt une déclinaison, qui sur le fond n'en est guère éloignée. Quelques exemples montrent une volonté d'intégration plus forte encore : les sanctuaires de Ribemont-sur-Ancre et Eu « Bois l'Abbé » constituent de rares exemples où la proclamation de la romanité va jusqu'à l'édification de temples classiques.

#### *d. Des campagnes romanisées*

Entre le milieu du I<sup>er</sup> s. et le début du III<sup>e</sup> s., environ 250 établissements ruraux sont archéologiquement assez bien connus<sup>145</sup>. Durant cette période, les établissements ruraux présentent majoritairement une organisation de type *villa*, avec une grande variété de plans et de dimensions. Les fermes de tradition indigène demeurent assez nombreuses, mais nettement moins que les *villae*, qui tendent à devenir la « norme » dans les campagnes. C'est durant la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. que la *villa* apparaît dans les campagnes de l'ouest de la Gaule Belgique. Dans l'Antiquité, le terme *villa* est utilisé par les Romains de manière générique pour désigner les exploitations agricoles et les maisons de campagne. De nombreuses définitions de la *villa* ont été proposées<sup>146</sup>. Didier Bayard et Jean-Luc Collart ont proposé lors du colloque AGER de 1993<sup>147</sup> la définition suivante : « la *villa* correspond à une exploitation agricole avec une architecture en dur, une certaine recherche de la monumentalité et une organisation spatiale rigoureuse et symétrique ». Cette définition permet de prendre en compte la diffusion d'un modèle romain de mise en valeur des campagnes, adapté aux conditions naturelles du nord de la Gaule ; toutefois, certains établissements ruraux présentent toutes les caractéristiques de la *villa*, mais sont élevés en matériaux légers. Le terme de *villa* implique une structuration particulière de l'exploitation agricole, plus qu'il ne sanctionne une pétrification de l'architecture, aussi emploierai-je ce terme aussi bien pour des constructions de pierre que pour des édifices en bois et torchis, pourvu qu'ils soient conformes à l'organisation générale définie *supra*. Une autre caractéristique essentielle de la *villa* est la séparation

<sup>142</sup> Sur ce sujet, voir Turcan 1991.

<sup>143</sup> En particulier une main votive de Sabazios et une applique représentant Sabazios, découvertes au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à Amiens, en contexte funéraire.

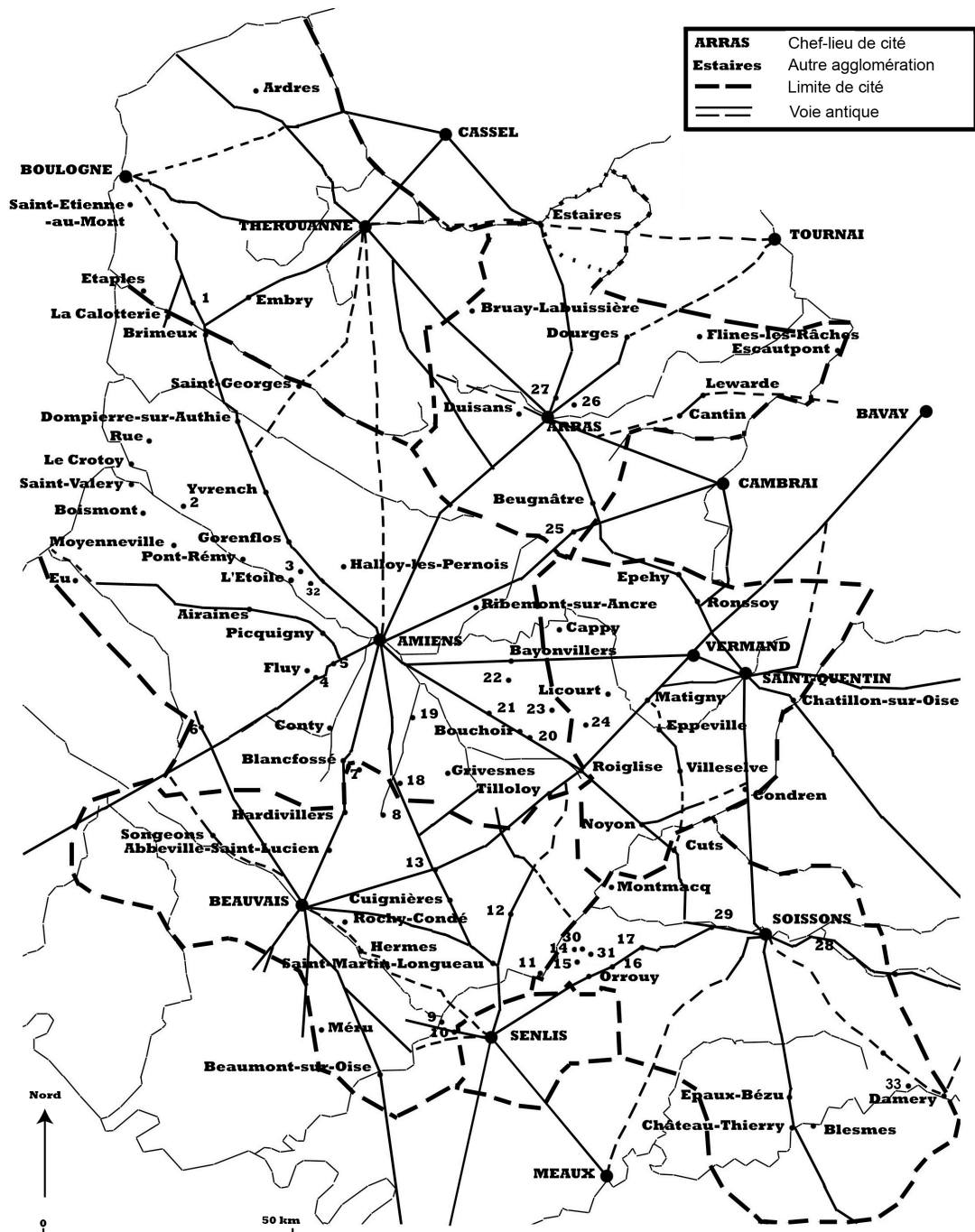
<sup>144</sup> Le dépôt de fondation du sanctuaire était composé d'un crâne décapité et d'un vase.

<sup>145</sup> 157 dans la cité des Ambiens, 23 dans celle des Atrébates, 23 dans celle des Bellovaques, 5 dans celle des Morins, 14 dans celle des Suessions, 2 dans celle des Sulbanectes et 28 dans celle des Viromandueus.

<sup>146</sup> Pour Edith Wightman, toute exploitation agricole peut être appelée *villa* s'il y a des éléments qui montrent qu'elle est le centre des activités agricoles de la zone où elle se trouve (Wightman, 1985) ; cependant, cette définition ne permet pas d'intégrer les établissements ruraux à une réflexion sur la romanisation des campagnes. Colin Haselgrove, quant à lui, fait la distinction entre ce qu'il appelle *fundus*, correspondant à un établissement rural établi avant tout pour l'exploitation agricole, et la *villa* qui correspond selon lui à la résidence rurale des élites. Je ne suivrai pas cette distinction, car le *fundus*, pour les Romains, est l'ensemble regroupant les bâtiments (*villa* : *pars urbana* et *pars rustica*) et les terres cultivées (*ager*)

<sup>147</sup> Bayard, Collart, 1996.

entre une *pars urbana* résidentielle et une *pars rustica* dédiée aux travaux agricoles. Comme l'a souligné Alain Ferdière<sup>148</sup>, le terme de *villa* recouvre de nombreuses variantes d'établissements ruraux, et la *villa* de l'ouest de la Gaule Belgique a souvent peu à voir avec la *villa* méditerranéenne, si ce n'est en termes d'organisation générale.



Carte 4 : Agglomérations secondaires de l'ouest de la Gaule Belgique au IIe s. (1 – Estréelles ; 2 – Port-le-Grand ; 3 – Ville-le-Marcelet ; 4 – Revelles ; 5 – Pont-de-Metz ; 6 – Morvillers-Saint-Saturnin ; 7 – Bonneuil-les-Eaux ; 8 – Vendeuil-Caply ; 9 et 10 – Saint-Maximin ; 11 – Longueil-Sainte-Marie ; 12 – Estrées-Saint-Denis ; 13 – Saint-Just-en-Chaussée ; 14 – Lacroix-Saint-Ouen 'le Mont Chyprès' ; 15 – Saint-Sauveur ; 16 – Morierval ; 17 – Saint-Etienne-Roilaye ; 18 – Rouvroy-les-Merles ; 19 – Remiencourt ; 20 – Andechy ; 21 – Beaucourt-en-Santerre ; 22 – Guillaucourt ; 23 – Chilly ; 24 – Etalon ; 25 – Avesnes-les-Bapaume ; 26 – Saint-Laurent-Blangy ; 27 – Roclincourt ; 28 – Ciry-Salsogne ; 29 – Ressons-le-Long ; 30 – Lacroix-Saint-Ouen 'Carrefour du Puits Féron' ; 31 – Saint-Jean-aux-Bois ; 32 – Bettencourt-Saint-Ouen ; 33 – Chatillon-sur-Marne).

<sup>148</sup> Ferdière, 2006.

Les campagnes de l'ouest de la Gaule Belgique comportent aussi de nombreux habitats groupés non urbains<sup>149</sup>, qui constituent une nouveauté dans les formes d'occupation du sol (carte 4). Certains de ces habitats groupés sont dotés de bâtiments publics liés au mode de vie romain (édifices de spectacles et thermes), auxquels il faut ajouter de nombreux sanctuaires. L'agglomération de Pont-de-Metz<sup>150</sup>, à 7 km d'Amiens, sur la voie reliant Amiens à Rouen, est emblématique de cette catégorie : occupant une surface de 10 ha environ, elle comporte au II<sup>e</sup> s. le plus petit théâtre des Trois Gaules. Sans aucun doute, ces agglomérations participent pleinement à la romanité des campagnes de la région.

Ainsi, il apparaît clairement que le modèle de la *villa* s'est imposé dans l'ouest de la Gaule Belgique, entre le milieu du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. et le III<sup>e</sup> s.. Cette domination de la *villa* montre clairement l'adoption d'un nouveau mode d'exploitation, relativement standardisé. Le maintien de fermes de tradition indigène ne trahit nullement, à mon sens, un retard de l'influence romaine, mais plutôt une différence de statut social. Le maintien (ou la création) de fermes de tradition indigène après le début du II<sup>e</sup> s. peut être dû à un statut social inférieur de leurs exploitants (non propriétaires ?). Nous ne bénéficions pas encore de suffisamment de fouilles de grande ampleur sur des exploitations rurales pour pouvoir déterminer si la différenciation entre exploitations modestes et exploitations de grande taille s'accroît notablement entre le début et la fin de notre période. Il semble cependant que la monumentalité de certaines exploitations se met en place progressivement, et très rarement avant la fin du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. Cette implantation, somme toute rapide, puisqu'il a suffi d'un siècle pour que la *villa* devienne la référence dans les campagnes de l'ouest de la Gaule Belgique, comme dans bien des régions proches, illustre bien un phénomène observé dans les campagnes comme dans les agglomérations et dans les villes : l'adoption d'un genre de vie romain<sup>151</sup>. La grande période de création des *villae* se situe plutôt avant la fin du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. ; les deux siècles suivants correspondent à une « amélioration » de certaines *villae*, en termes de confort et d'équipements. Les changements intervenus dans les campagnes ne sont pas si lents que l'on a parfois voulu le prétendre : en un peu plus d'un siècle (à partir de la période de la Conquête), la physionomie des espaces ruraux de l'ouest de la Gaule Belgique s'est profondément transformée. On ne peut guère parler ici de « survivances celtiques ».

## Conclusion

Si l'on laisse de côté la période antérieure à l'organisation des provinces gauloises par Auguste, le processus de romanisation des cités de l'ouest de la Gaule Belgique apparaît rapide (quelques générations), mais il suit des rythmes différents dans les chefs-lieux de cité, dans les autres grandes agglomérations et dans les campagnes. C'est le cœur politique des nouvelles cités qui est le premier concerné : dans les chefs-lieux de cité bien connus archéologiquement, les premiers signes tangibles de romanisation sont visibles dès la période augustéenne, et sont probablement le résultat de contacts prolongés avec l'armée, mais c'est seulement dans la première moitié du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. que l'adoption du « goût romain » par certains habitants peut être mise en évidence (premières *domus*, présence de décors d'enduits peints à motifs figurés de style pompéien, etc.). Durant cette période, le modèle urbain se diffuse peu hors des chefs-lieux, même si de rares agglomérations sont déjà dotées d'un plan quadrillé régulier. La monumentalisation débute en revanche dans les plus importants sanctuaires publics, comme celui de Ribemont-sur-Ancre, et les pratiques cultuelles prennent une forme nouvelle, romanisée. Dans les campagnes, peu de signes de changement sont perceptibles.

La seconde moitié du I<sup>er</sup> s. est marquée par le début de la monumentalisation et de la pétrification des chefs-lieux, tandis que les autres agglomérations urbaines prennent leur essor. Certaines d'entre elles atteignent une superficie considérable, mais leur parure monumentale demeure réduite jusqu'aux Flaviens. Ce sont les sanctuaires qui se développent les premiers, parfois avant la constitution de l'agglomération (Ribemont-sur-Ancre, Eu « Bois l'Abbé », par exemple) ; ensuite sont construits les édifices de spectacle, puis enfin les édifices thermaux. Ce développement monumental touche aussi les

<sup>149</sup> Il serait très long d'entrer dans le détail de cette question. Pour un exposé détaillé : Pichon, 2005.

<sup>150</sup> Quérel, 2008.

<sup>151</sup> Il n'y a pas lieu de rechercher un rôle « romanisateur » des villes en direction des campagnes : les recherches ont montré qu'on n'observe pas de plus grande densité de *villae* à proximité des villes : Ferdière, 2006.

petites agglomérations, qui doivent plutôt être considérées dans le cadre des campagnes, où la *villa* devient la forme majoritaire, mais non exclusive, de l'exploitation.

L'apogée de la monumentalisation, de la pétrification et de l'expansion des chefs-lieux se situe dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. et au début du III<sup>e</sup> s. Les villes sont à ce moment des villes romaines, comme dans la partie méditerranéenne de l'Empire. Dans les chefs-lieux de cité comme dans les agglomérations secondaires, de nombreuses campagnes de réfection et d'embellissement des bâtiments publics sont menées. On peut considérer que la romanisation est alors globale : on ne peut plus soutenir l'idée avancée jadis que le « vernis » romain avait seulement recouvert le substrat celtique, qui serait réapparu dès la fin de la paix romaine. La romanisation est un phénomène qui doit être analysé dans le temps long, et qui résulte d'une adhésion progressive, en partie pragmatique, des populations locales.

Blaise PICHON, Clermont Université - Université Blaise-Pascal – EA 1001 Centre d'histoire « Espaces et cultures »

#### Bibliographie :

COLLECTIF, 1993, « Vendeuil-Caply », *Nord-ouest archéologie*, 5.

AGACHE, R., 1978, *La Somme préromaine et romaine d'après les prospections aériennes à basse altitude*, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, XXIV, Amiens.

AGACHE, R. et BRÉART, B., 1975, *Atlas d'archéologie aérienne de Picardie*, Amiens.

BAYARD, D., 2007, Amiens 1983-2003, un bilan vingt ans après *Amiens romain*, dans R. Hanoune (éd.), *Les villes romaines du nord de la Gaule*, *Revue du Nord*, hors série archéologie n°10, Lille, p. 11-42.

BAYARD, D. et COLLART, J.-L., 1996, De la ferme indigène à la *villa* romaine, dans D. Bayard et J.-L. Collart (éd.), *De la « ferme indigène » à la villa romaine. La romanisation des campagnes de la Gaule*, *Revue archéologique de Picardie*, numéro spécial 11, Amiens, p. 5-8.

BAYARD, D. et MASSY, J.-L., 1983, *Amiens romain. Samara Ambianorum*, *Revue archéologique de Picardie*, numéro spécial 2, Amiens.

BEKKER-NIELSEN, T., 1989, *The Geography of Power : Studies in the Urbanization of Roman north-west Europe*, Oxford.

BELAYCHE, N., 2000, « Deae Suriae sacrum ». La romanité des cultes « orientaux », *Revue historique*, 102/3, p. 565-592.

BEN REDJEB, T., 1978, La villa gallo-romaine de Belleuse, *Cahiers archéologiques de Picardie*, 5, p. 284-289.

BERRENDONNER, C., CÉBEILLAC-GERVASONI, M. et LAMOINE, L. (éd.), 2008, *Le quotidien municipal dans l'Occident romain*, Clermont-Ferrand.

BINET, E., 2007, Amiens : l'apport de deux opérations préventives (sites du Palais des sports et ancien garage Citroën), dans R. Hanoune (éd.), *Les villes romaines du nord de la Gaule*, *Revue du Nord*, hors série archéologie n°10, Lille, p. 43-62.

BRUNAU, J.-L., MENIEL, P. et POPLIN, F., 1985, *Gournay I. Les fouilles sur le sanctuaire et l'oppidum (1975-1984)*, *Revue archéologique de Picardie*, numéro spécial.

BRUNAU, J.-L., 1999, Ribemont-sur-Ancre : bilan préliminaire et nouvelles hypothèses, *Gallia*, 56, p. 177-283.

BRUNAU, J.-L. et MALAGOLI, C., 2003, Cultes et sanctuaires à l'âge du Fer : la France du Nord, *Gallia*, 60, p. 9-73.

BURNAND, Y., 2006, *Primores Galliarum*, II, Bruxelles.

BURNHAM, B., et WACHER, J., 1990, *The Small Towns of Roman Britain*, Londres.

CÉBEILLAC-GERVASONI, M. et LAMOINE, L. (éd.), 2003, *Les élites et leurs facettes*, Clermont-Ferrand – Rome.

CÉBEILLAC-GERVASONI, M., LAMOINE, L. et TRÉMENT, F. (éd.), 2005, *Autocélébration des élites locales dans le monde romain*, Clermont-Ferrand.

CHAIDRON, C., 1998, *Les sépultures gallo-romaines en Ambianie*, mémoire de maîtrise, Université de Picardie – Jules Verne, Amiens.

CHASTAGNOL, A., 1995, Le problème de la diffusion du droit latin dans les Trois Gaules, dans A. Chastagnol, *La Gaule romaine et le droit latin*, Lyon – Paris, p. 181-190.

- CHRISTOL, M., 2006, Romanisation et héritage celtique. L'intégration sociale. L'apport de l'épigraphie, dans D. Paunier (éd.), *La romanisation et la question de l'héritage celtique*, Glux-en-Glenne, p. 51-66.
- COLLART, J.-L., 1996, La naissance de la villa en Picardie : la ferme gallo-romaine précoce, dans D. Bayard et J.-L. Collart (éd.), *De la « ferme indigène » à la villa romaine. La romanisation des campagnes de la Gaule*, *Revue archéologique de Picardie*, numéro spécial 11, Amiens, p. 121-156.
- COLLART, J.-L., 2002, Saint-Quentin, dans B. Pichon, *Carte archéologique de la Gaule – département de l'Aisne*, Paris, p. 378-404.
- DELESTRÉE, L.-P., 1996, *Monnayages et peuples gaulois du nord-ouest*, Paris.
- DELMAIRE, R., 1993, *Carte archéologique de la Gaule – département du Pas-de-Calais*, Paris.
- DELMAIRE, R., 1996, *Carte archéologique de la Gaule – département du Nord*, Paris.
- DONDIN-PAYRE, M. et RAEPSAET-CHARLIER, M.-T. (éd.), 1999, *Cités, municipes, colonies*, Paris.
- DUCROCQ, T., 1988, Ailly-sur-Noye « entre les Prés des Rigoles et la source », *Rapport de sondages*, S. R. A. de Picardie, Amiens.
- DUCROCQ, T., 1989, Ailly-sur-Noye « entre les Prés des Rigoles et la source », *Rapport de sondages*, S. R. A. de Picardie, Amiens.
- DURAND, M., 2000, *Le temple gallo-romain de la forêt d'Halatte*, *Revue archéologique de Picardie*, numéro spécial 18, Amiens.
- FERDIÈRE, A., 2006, Les transformations des campagnes et de l'économie rurale en Gaule romaine, dans D. Paunier (éd.), *La romanisation et la question de l'héritage celtique*, Glux-en-Glenne, p. 109-130.
- FICHTL, S., 2004, *Les peuples gaulois*, Paris.
- FISHWICK, D., 2002, *The Imperial Cult in the Latin West*, II.3, Leiden.
- FREZOULS, E., 1984, A propos de l'urbanisation de la *Gallia Belgica*, *Revue archéologique de Picardie*, 3-4, p. 73-88.
- GARNIER, J., 1841, Comptes-rendus des séances de la Société des Antiquaires de Picardie, *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, p. XLVI-XLVII
- GUYENCOURT, R. de, 1900, Assemblée générale du 20 décembre 1900, *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, XX, p. 662.
- INGLEBERT, H., 2005, *Histoire de la civilisation romaine*, Paris.
- JACQUES, F., 1983, *Les curateurs des cités dans l'Occident romain de Trajan à Gallien*, Paris.
- JACQUES, A., 2007, Arras-Nemetacum, chef-lieu des Atrébates. Bilan des recherches 1984-2002, dans R. Hanoune (éd.), *Les villes romaines du nord de la Gaule*, *Revue du Nord*, hors-série art et archéologie n°10, Lille, p. 63-82.
- JACQUES, A. et JELSKI, G., 1984, Arras antique : bilan et perspectives, *Revue archéologique de Picardie*, 3-4, p. 113-137.
- JACQUES, A., et PRILAUX, G. (éd.), 2003, *Dans le sillage de César. Traces de romanisation d'un territoire, les fouilles d'Actiparc à Arras*, Catalogue d'exposition, Arras.
- LAFON, X., 2006, Urbanisation en Gaule romaine, dans D. Paunier (éd.), *La romanisation et la question de l'héritage celtique*, Glux-en-Glenne, p. 67-80.
- LAMOINE, L., 2009, *Le pouvoir local en Gaule romaine*, Clermont-Ferrand.
- LE BOHEC, Y., 2006, L'architecture à Nantes sous le Haut Empire romain, dans J. Champeaux et M. Chassignet (éd.), *Aere Perennius*, Paris, p. 227-246.
- LEMAN, P., 1972, *Les voies romaines de la Belgique Seconde*, Thèse de troisième cycle, Université Lille 3.
- LE ROUX, P., 1998, *Le Haut Empire romain en Occident d'Auguste aux Sévères*, Paris.
- MAHÉO, N., COLLART, J.-L. et BAYARD D. (dir.), 2004, *La marque de Rome. Samarobriva et les villes du nord de la Gaule*, Catalogue d'exposition, Amiens.
- MANGARD, M., 2008, *Le sanctuaire gallo-romain du Bois l'Abbé à Eu*, *Revue du Nord*, hors série art et archéologie n°12, Lille.
- MANGIN, M., JACQUES, B. et MAILLARDET, J. (éd.), 1986, *les agglomérations secondaires en Franche-Comté romaine*, *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, 337, Paris.
- MANTEL, E., DUBOIS, S. et DEVILLERS, S., 2006, « Une agglomération antique sort de l'anonymat : Briga ressuscité », *Revue archéologique de Picardie*, 3-4, p. 31-50.
- MATHERAT, G., 2005, Rapport du délégué départemental de l'Oise sur les fouilles des arènes de Senlis (1943), *Revue archéologique de Picardie*, 1-2, p. 51-88.



- PETIT, J.-P. et MANGIN, M. (éd.), 1995, *Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'occident romain*, Paris.
- PEYRE, C., 2000, Documents sur l'organisation publique de l'espace dans la cité gauloise dans S. Verger (éd.), *Rites et espaces en pays celte et méditerranéen. Etude comparée à partir du sanctuaire d'Acy-Romance, Actes de la table-ronde de Rome (18-19 avril 1997)*, Rome, p. 155-184.
- PICHON, B., 2002, *Carte archéologique de la Gaule – département de l'Aisne*, Paris.
- PICHON, B., 2005, *L'empreinte de Rome dans l'ouest de la Gaule Belgique d'Auguste à la fin du IV<sup>e</sup> s.*, Thèse de doctorat, Université de Paris X – Nanterre.
- PICHON, B., 2006, Indigènes et populations extérieures dans l'ouest de la Gaule Belgique de la période augustéenne au milieu du I<sup>er</sup> s., dans R. Compatangelo-Soussignan et C.-G. Schwentzel (éd.), *Etrangers dans la cité romaine. Actes du colloque de Valenciennes (octobre 2005)*, Rennes, p. 189-200.
- PICHON, B., 2009, *Carte archéologique de la Gaule – Amiens*, Paris (sous presse).
- QUÉREL, P. (éd.), 2008, Chemins, gués et établissements routiers dans l'ouest de la Gaule Belgique, *Revue archéologique de Picardie*, 3-4, p. 85-120.
- QUÉREL, P. et QUÉREL C., 2002, « Mercin-et-Vaux, le Quinconce : Villa gallo-romaine et occupation du Haut Moyen Age », *Revue du Nord*, 348, p. 91-114.
- QUÉREL, P. et WOIMANT, G.-P., 2002, *Le site antique d'Estrées-Saint-Denis*, *Revue archéologie de Picardie*, 3-4.
- ROYMANS, N., 1996,, *From the Sword to the Plough*, Amsterdam.
- STERN, H., 1957, *Recueil général des mosaïques de la Gaule. I, 1 Gaule Belgique*, Gallia, supplément X.
- TARPIN, M., 2002, *Vici et pagi dans l'occident romain*, Rome.
- TARPIN, M., 2006, « Territoires celtiques », *civitates gallo-romaines : quelle continuité ?*, dans D. Paunier (éd.), *La romanisation et la question de l'héritage celtique*, Glux-en-Glenne, p. 29-50.
- TURCAN, R., 1991, La documentation métrouaque en Gaule romaine, *Revue du Nord*, LXXIII, p. 9-19.
- VAN ANDRINGA, W., 1999, Prêtrises et cités dans les Trois Gaules et les Germanies au Haut Empire, dans M. Dondin-Payre et M.-T. Raepsaet-Charlier (éd.), *Cités, municipales, colonies*, Paris, p. 425-446.
- VAN ANDRINGA, W., 2002, *La religion en Gaule romaine*, Paris.
- VERMEERSCH, D., 1981, Le site archéologique du marais de Famechon, *Cahiers archéologiques de Picardie*, 8, p. 147-155.
- VERMEERSCH, D., 2007, L'agglomération antique de Beaumont-sur-Oise : bilan des connaissances, dans R. Hanoune (éd.), *Les villes romaines du nord de la Gaule*, *Revue du Nord*, hors-série art et archéologie n°10, Lille, p. 99-132.
- WIGHTMAN, E. M., 1985, *Gallia Belgica*, Londres.
- WOIMANT, G.-P., 1995, *Carte archéologique de la Gaule – département de l'Oise*, Paris.
- WOOLF, G., 1998, *Becoming Roman : the Origins of Provincial Civilization in Gaul*, Cambridge.